Compte-rendu du conseil d'administration
du 13 mars 2018

Présents :
M. Ronan STEPHAN, Directeur scientifique compagnie Plastic Omnium, président du conseil d'administration
M. Thomas GROSGES, professeur des universités, 2nd vice-président du conseil d'administration

M. Jean-Michel CHAPUT, directeur adjoint des applications militaires au CEA, directeur de la recherche et de l'ICD
M. Youcef BOUZIDI, enseignant chercheur
M. Frédéric CHEN, étudiant
M. Christian D'AUTUME, étudiant
M. Cyril DUFOUR, ingénieur d'études
Mme Marie-Aleth DUMONT, ingénieur d'études
M. Jean-Marie GELY, directeur qualité de SMA, Site de Villaroche à Moissy Cramayel
M. Cyril GRANDPIERRE, président de l'ADUTT, ancien vice-président du Groupe Electrolux
M. Régis LENGELLE, professeur des universités
Mme Myriam LEWKOWICZ, professeur des universités
M. Frédéric PLAS, Directeur de la Recherche et du Développement ANDRA
M. Benjamin RUIZ, enseignant
Mme Nadège TROUSSIER, professeur des universités
Mme Caroline VANHERSECKE, assistante ingénieur

Pouvoirs :
Mme BACK donne pouvoir à M. PLAS
Mme COMTE donne pouvoir à M. GROSGES
M. COURTIER donne pouvoir à M. GELY
Mme MICHAUD donne pouvoir à Mme DUMONT
Mme PATROIS donne pouvoir à M. STEPHAN
M. VERGNAUD donne pouvoir à M. GRANDPIERRE
Mme DUHAMELdonne pouvoir à M. BOUZIDI
Mme FURGAUTdonne pouvoir à M. D'AUTUME

Invités de droit :
Mme Caroline BOTTAZZINI, agent comptable et responsable du service facturier
M. Pierre KOCH, directeur de l'UTT, rapporteur
M. Jacques WACKEL, directeur général des services
Mme Marie FERREAUX, Chargée de mission « Enseignement supérieur » au Rectorat, représentant Mme La Rectrice

Invités :
M. BOËDEC, Directeur adjoint du service commun de la documentation (SCD), représentant la directrice du SCD.
M. Aly CHKEIR, enseignant chercheur pour les points 8.2 et 8.3.
Mme Stéphanie DUCELLIER, responsable des affaires juridiques
M. Reza ELGALAI, enseignant chercheur pour le point 8.1.
Mme Mitra FOULADIRAD, enseignant chercheur pour le point 4.
Mme Catherine GUILLEMIN, Présidente de la SATT Grand-Est pour le point 2.
Mme Audrey LACOUR, responsable service pilotage et affaires financières
Mme Nathalie MONT-DESFONTAINES, directrice Enseignement Supérieur et Recherche du Grand Troyes.
M. Jean-Michel NICOLLE, Directeur de l'EPF
Mme Florence PESTIE, Associé Secteur Public / Santé – PWC France pour le point 4.
M. Jérôme PLAIN, directeur Relations Entreprises
Mme Emmanuelle ROUHAUD, directrice de la formation et de la pédagogie

Secrétariat de séance : M. Florian LE MAOUT, Prise de notes.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 13h35.

A l'ouverture de séance : 23 présents et représentés : 15 présents et 8 pouvoirs.

1) Approbation du compte rendu du CA du 18 décembre 2017

Le compte rendu du conseil d'administration du 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications de forme demandées par les administrateurs et l'ajout suivant p. 18 : « Thomas GROSGES pose la question de la pertinence de demander un vote du CA, tant pour la filière MDPI que MCS. En effet, il s'agit uniquement de réorganisations au sein d'un diplôme existant. L'autorisation et la décision de réorganisation est de la compétence du Directeur ou DFP après avis du Conseil des Etudes(CE) et non du CA, ce dernier votant sur la création ou fermeture de diplômes. Que le CA soit informé est une chose, que cela requiert un vote en est une autre » (annexe 1).

13h57 : arrivée de Frédéric CHEN - 24 présents et représentés : 16 présents et 8 pouvoirs.

2) Présentation du rapport d'activité de la SATT Grand-Est par sa présidente Catherine GUILLEMIN

Pierre KOCH précise que l'UTT est l'un des actionnaires de la SATT Grand-Est. Une activité de dépôt de brevets se poursuit à l'université. Le portefeuille brevet porté par la SATT est non négligeable. Depuis l'arrivée de Catherine GUILLEMIN au sein de la SATT, Pierre KOCH constate une amplification des moyens mis en œuvre pour avoir des maturations de projets amenées par des brevets UTT.
Catherine GUILLEMIN explique que parmi les actionnaires de la SATT, il y a l'UTT, le CNRS, l'INSERM, et l'Etat qui a 33% de parts dans toutes les SATT. En 2017, l'organisation a été refondue, elle est plus orientée sur les métiers. Un pool d'expert existe, ces personnes peuvent accompagner les projets et inventions de l'UTT. Deux grandes activités existent à la SATT Grand-Est. L'une est le cœur de métier de toutes les SATT, il s'agit de l'investissement dans le but de transférer la technologie. L'autre stratégie de cette société concerne la R&D et le partenariat, notamment les contrats de collaboration. Trois métiers opérationnels viennent en support des projets : un pôle veille marketing, business développement, et propriété intellectuelle. Les fonctions supports classiques sont également présentes, à savoir, la finance, le système d'information, et les éléments liés au juridique. Un poste relation extérieur communication a été également créé cette année. Une personne est arrivée il y a 4 mois, pour être au plus près de tous les acteurs de l'écosystème. Ces acteurs permettent de mieux contacter les entreprises, et d'être à l'écoute de leurs besoins à l'avenir. Concernant l'investissement et le transfert, la SATT Grand-Est a été dotée d'une somme de 60 millions d'euros pour 10 ans. Celle-ci est versée tous les trois ans. Ces tranches de financement sont versées suite à une évaluation qui est faite par un cabinet extérieur mandaté par l'Etat. Les SATT sont effectivement des outils du PIA, pour un investissement d'avenir. La SATT Grand-Est avait perçu 18 millions d'euros pour la première tranche. En 2017, il y a eu une évaluation de la SATT et de nouvelles priorités stratégiques ont été établies. Une deuxième tranche de financement était de 15 millions d'euros pour les trois années en cours. Cette dotation vise à investir dans les inventions des chercheurs, à analyser les projets et à les rendre transférables à une société. Il existe des résultats de recherches avérés, des inventions susceptibles d'être protégées et il est possible d'investir pour que cela devienne une technologie prête à l'emploi pour les entreprises. Un investissement est fait financièrement, mais un accompagnement est également effectué. Des personnes sont compétentes pour accompagner les projets et définir la stratégie de valorisation du projet en collaboration avec les chercheurs et les inventeurs. Des licences sont concédées, cela peut être des licences au spin-off. En effet, les projets de maturation peuvent conduire à la création de spin-off. Sinon, ce sont des licences concédées à des entreprises existantes. Ces revenus de licences sont distribués pour partie aux établissements et aux inventeurs. L'écosystème est un périmètre un peu particulier, car ce sont maintenant deux régions, Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté, alors qu'auparavant, il y avait quatre régions administratives. La région Grand-EST a trois SATT sur son territoire. Il était plus intéressant de travailler ensemble entre collègues pour mutualiser les forces, et mieux faire connaître les métiers. Un rapprochement a donc été engagé avec les pôles de compétitivité, l'IRT M2P, et autres. En 2018, ce sera une des priorités de la SATT dans ses plans d'action. Du côté de l'UTT, 4 projets sont en analyse, et 9 sont en prématuration. La SATT travaille en ce moment sur 16 projets, avec 3 projets de maturation déjà en cours, et dans lesquels la SATT avait déjà investi. Depuis le début de la SATT, 6 projets ont reçu un avis favorable du Comité d'investissement. Pour l'instant, la SATT a investi dans cinq projets. Néanmoins, un Comité d'investissement a lieu le 26 mars au cours duquel sera soumis un projet de l'UTT qui devrait recevoir un avis favorable. La SATT est en phase d'avoir 6 décisions d'investissement émanant d'inventions de l'UTT et cela représente 816 000 euros d'investissements. Les projets sont présentés au sein du document délivré aux membres du CA. Il y a notamment celui du BQP, soit un test personne connectée. Pour ce projet, la SATT a la chance d'être en co-maturation avec un industriel. Au sein de la co-maturation, des industriels sont interrogés directement. Ces derniers sont susceptibles d'être intéressés par les technologies. Parmi ces industriels, certains manifestent un intérêt important et souhaitent orienter le cahier des charges du projet de maturation. Par ailleurs, ils peuvent être intéressés par la

licence.
Le cahier des charges est parfois assorti d'une option licence ce qui signifie qu'à la fin du projet, il a un droit de premier regard sur la technologie. La co-maturation est une démarche qui permet de mieux viser le transfert et cela augmente la probabilité de transférer la technologie et de concéder la licence. Il s'agit du marché des personnes âgées, celui-ci est très prometteur. La propriété intellectuelle sur ce projet est solide puisque le brevet a été délivré. La SATT Grand-Est a investi 100 000 euros.
Jean-Marie GELY demande si le brevet est délivré en France, en règle générale.
Catherine GUILLEMIN indique que ce n'est pas le cas. Lorsque ce brevet est dans la santé, celui-ci est délivré normalement en Europe, aux Etats-Unis et au Japon. Un projet est en prématuration, il sera étudié le 26 mars prochain. Le budget prévisionnel de l'investissement est de 180 000 euros. Ce projet porte sur la géolocalisation.
Myriam LEWKOWICZ remarque que certains noms d'équipes de recherche sont mentionnés, mais ce ne sont pas les bons.
Catherine GUILLEMIN prend note de cette remarque. Le marché identifié pour ce projet concerne des gestionnaires de matériels et patients au sein des établissements hospitaliers. Au niveau de la propriété intellectuelle, il y a un brevet, et sur ce projet, il a été dépensé 2 000 euros en prestations externes. Celui-ci doit être soumis le 26 mars prochain. 4 projets sont également en prématuration. Ces derniers seront soumis au cours de l'année 2018, au Comité d'investissement. Il y a une augmentation du nombre de projets au sein de la SATT, et cela est issu de l'UTT. La présence de la SATT a été effectivement renforcée, un chef de projet est régulièrement présent à l'UTT. Au niveau de la propriété intellectuelle, les ingénieurs brevets de la SATT sont très présents dans la gestion du portefeuille de propriété intellectuelle de l'université. La SATT est en mode projet, un certain nombre de compétences sont d'ailleurs mobilisées. Ces projets visent à être transférés, des critères existent. Une analyse de risque poussée a également été mise en place. Les SATT sont présentes pour connaître les risques, les maîtriser et les gérer. L'ensemble des projets ont des jalons et, de ce fait, sont susceptibles de s'arrêter, s'il y a, par exemple, un verrou technologique, ou que le rapport préliminaire de recherche du brevet n'est pas bon.
Jean-Marie GELY se pose une question sur le projet ALUNA. Le titre évoque les nanoparticules, aluminium de type thermique acoustique, mais ensuite, il est indiqué que les propriétés sont optiques et électroniques. Il ne comprend pas véritablement ce qui peut être tiré de cette invention.
Jérôme PLAIN explique qu'il s'agit de la synthèse de nanoparticules par sonochimie. Des feuillets d'aluminium sont fragmentés avec des ultrasons, et ensuite, il est procédé à un recuit qui permet d'avoir des nanoparticules d'aluminium avec des tailles qui varient de deux à une centaine de nanomètres. Par la suite, ces nanoparticules d'aluminium sont utilisées, notamment pour des propriétés optiques.
Nadège TROUSSIER assure qu'au niveau des affectations, il faudra revoir ces éléments dans les transparents, car des personnels sont entre plusieurs universités, en particulier sur leur activité de recherche, donc il faut revoir ces données ensemble pour bien identifier les relations qui se mettent en place à travers la SATT, et ces brevets en particulier.
Pierre KOCH se félicite de la possibilité qu'amène la SATT, de porter le portefeuille de brevets. Ensuite, il y a cette couverture sur la maturation et les applications industrielles faites. Il est très satisfait des développements présentés.
Ronan STPEHAN demande quel est l'effectif de la SATT.
Catherine GUILLEMIN répond qu'il y a 75 personnes. A chaque projet, un ingénieur est recruté auprès du chercheur pour mener les travaux. Sur l'année, il y a davantage 120 personnes. Une antenne est à Nancy, une autre à Dijon, et à Besançon. Une personne est régulièrement présente à l'UTT. La SATT est multisite et couvre un périmètre important, il y a environ 6 500 chercheurs et 4 000 doctorants.

3) Actualités du directeur : point d'étape contrat de site, volet commun et volet établissement – point d'étape SU - rapport d'activité du Groupe UT

Pierre KOCH explique qu'au niveau de l'élaboration du contrat de site, il est prévu, au terme de la loi de mai 2013, que les contrats d'établissements soient adossés au volet commun du contrat de site. Pour l'UTT, le site correspond au territoire de l'Académie de Reims. Le mode de regroupement de la COMUE a été remplacé au 1er janvier par le mode de l'association. On est passé de 7 membres dans la COMUE à 14 associés et à terme il devrait y avoir 17 associés, avec l'URCA comme chef de file plus 16 autres associés. A côté de l'URCA, l'UTT et l'ESC de Troyes sont les deux seuls associés à être partie prenante pour la contractualisation du site. Les autres établissements sont associés à l'URCA, à ce titre, ils sont invités à coopérer sur des thématiques diverses mais ils ont, pour l'essentiel, leurs propres contractualisations avec l'Etat. Il y a 17 associés, mais à ce jour 3 parties prenantes au contrat de site. Concernant l'élaboration de ce contrat, et du volet UTT, Pierre KOCH a remis aux membres du conseil d'administration, sur table, une note de synthèse dans laquelle deux trajectoires sont présentées. La trajectoire est une proposition de sommaires du contrat de site, qui a été élaboré par la DGESIP en se fondant sur les documents de travail que l'URCA et l'UTT ont remonté à l'automne dernier. Les membres du CA ont vu passer ces documents, sous le terme d'orientations stratégiques. A partir de ce document, la DGESIP a renvoyé un sommaire pour le contrat de site volet commun et le volet établissement. Au niveau du contrat de site, il a été observé un certain nombre de grandes thématiques. Un premier chapitre est consacré au développement de l'attractivité du territoire. Plusieurs sous-sujets existent dont l'un sur l'organisation territoriale, la Marne et les Ardennes sont animés par l'URCA, et l'Aube et la Haute Marne sont animés par l'UTT.
Depuis le mois de mai dernier, l'UTT réunit tous les mois l'ensemble des acteurs troyens : l'ESC de Troyes, l'EPF, l'ESPP, mais aussi les composantes de l'URCA. Au début, il s'agissait de réunions d'informations mutuelles, mais désormais, il s'agit

de réunions de co-construction. La composante URCA, par l'IUT est également associée à certains des projets de l'UTT. Sur cette maille troyenne, Troyes Champagne Métropole est en train de mettre la dernière main à un schéma local, enseignement supérieur et recherche, qui a été construit avec les acteurs. Dans ce schéma local, il y a à la fois des priorités thématiques et un mode de gouvernance. L'un des objets de ce mode de gouvernance est bien l'animation secteur sud qui est prévue par la convention d'association. En parallèle de cela, l'UTT porte aussi l'animation des grandes écoles sur l'Académie de Reims, de manière à avoir un point de contact avec l'animation équivalente qui existe en Lorraine et en Alsace. Les trois têtes de réseau se concertent régulièrement pour bien organiser la relation avec le Conseil Régional. Cette structure est en train de construire une politique en direction des grandes écoles. L'UTT est impliquée de diverses manières dans le pilotage de cet écosystème, sur le secteur sud, l'axe grandes écoles, et sur le montage de la dynamique service et industrie du futur. L'URCA et l'UTT sont en train de voir comment faire émerger leurs propres projets d'une manière concertée, entre eux, mais aussi avec Nancy, Strasbourg et Mulhouse. Plusieurs axes de travail existent pour lesquels l'UTT est activement associée au pilotage. La stratégie scientifique d'innovation figure au sein du document, mais aussi pour les quatre pôles thématiques, sur la bioéconomie, l'industrie du futur, la santé et le vieillissement, ainsi que l'art et SHS. Un volet propre à la formation figure également, mais aussi un axe portant sur la convergence en matière de pilotage et de mutualisation des services supports. Dès le début, les interactions de l'UTT sont limitées à un certain nombre de sujets. Certains d'entre eux sont très pratiques, notamment sur le domaine RH, en termes de formation des personnels, mais aussi sur la gestion des retraites. Ces sujets peuvent être engagés sereinement sans que cela soit un prélude à une fusion des organisations. Un autre document concerne la trajectoire pour le volet UTT, avec 4 chapitres. Le premier est sur la stratégie d'alliance où il est fait mention d'Ed Troyes, mais aussi des liens avec Sorbonne Université. La DGESIP en fait un objet bien présent dans la contractualisation de l'UTT. Il y aura donc un jalon, afin de faire le point avec la DGESIP sur l'avancement de cette relation. Un deuxième chapitre porte sur les recherches et les formations. Un troisième sur l'international, puis un quatrième sur le pilotage. Cela est normal, puisque l'UTT est encore en plan de retour à l'équilibre financier et il est logique que la DGESIP mette un chapitre sur le sujet, sachant que les instances de contrôle ayant visité l'UTT ces dernières années, ont été plutôt élogieuses sur la qualité du pilotage de l'université. L'établissement a utilisé l'appel à projet du Conseil Régional demandant aux grandes écoles de lui remonter des projets à financer, en insistant sur les effets de mutualisation, sur la thématique d'usine du futur, et les phénomènes de transfert vers les PME. Sur Troyes, il a été pris le prétexte de cet appel à projet, pour que l'UTT, le Conseil Régional, et les différents acteurs travaillent davantage ensemble. Des projets regroupés pour certains d'entre eux ont été déposés, dans une potentielle convention de regroupement portée par quelques établissements. L'UTT porte notamment deux regroupements. L'ensemble des projets ont été déposés sur un format unique, afin de commencer à donner une réalité à ce timbre local que les collectivités appellent de leurs vœux, et dans lequel elles veulent s'impliquer. C'était l'occasion de bien confirmer qu'il y ait bien un acteur de l'Académie actif dans l'association, un acteur local impliqué dans Ed Troyes. Cela n'empêche pas de travailler à un rapprochement institutionnel avec SU. Ces derniers mois, le sujet n'a pas beaucoup bougé, mais il y a tout de même eu des rencontres entre enseignants chercheurs. Le L2N a eu plusieurs rencontres de travail avec l'INSP, de l'ex Paris 6. L'UTT a eu une réunion début février, où l'université avait réuni les responsables d'équipes de recherche autour de Pascal ROYER, pour des présentations un peu détaillées de leurs activités, à deux collègues des instances de l'université qui sont de Sorbonne Université, notamment Myriam COMTE, membre du CA, qui dirige Polytech de l'ex Paris 6, et Jean-Gabriel GANASCIA, dans le conseil scientifique de l'UTT, et responsable d'équipe du CNRS depuis un an. Il y a eu un premier échange sur ce sujet. Ces derniers ont commencé à discuter avec Jean CHAMBAZ qui leur a bien confirmé que d'un point de vue méthode, il fallait commencer par les liens recherches, mais que la formation et le transfert viendraient dans un deuxième temps. Pierre KOCH a transmis également à Jean CHAMBAZ, le brouillon du projet de volet UTT du contrat de site. Celui-ci a donné son feu vert sur l'écriture actuelle qui mentionne un certain nombre de fois, que les sujets vont être travaillés avec Sorbonne Université. Une réunion est programmée le 28 mars avec Philippe COURTIER et Jean CHAMBAZ, afin de faire un point de méthode, pour définir les calendriers en zone, et les jalons. L'un des premiers jalons pour l'UTT devrait être un courrier envoyé à Jean CHAMBAZ, proposant de mettre en place une association de l'UTT à SU. Jean CHAMBAZ pourra ainsi faire le point lui-même avec ses propres composantes internes, et les associés de Sorbonne Université au sein de l'IDEX. Il a besoin d'un premier support pour réunir les avis de ses collègues.

Concernant le rapport d'activité du groupe UT, il a été fait une réunion à mi-parcours en février. Les éléments continuent de progresser. Les directeurs de formation ont fait émerger des points de cohérence dans les calendriers universitaires, pour qu'il y ait des plages partageables pour des activités en commun. La volonté était d'ailleurs d'avoir des événements partagés sur l'entreprenariat étudiant, dont le Crunch de l'UTBM, afin de voir comment l'étendre aux autres UT. Le groupe de travail sur les valeurs UT a fait ce qu'il pouvait faire. Un certain nombre de mots clés ont émergé, il faut que l'UTT s'en saisissent pour disposer d'un écrit, permettant de mettre en lumière en quoi le modèle UT reste un modèle qui n'est pas totalement assimilable à l'université. Sur le plan international, il faudra à terme, se doter d'une stratégie partagée. Dans un premier temps, l'idée est de mieux s'informer, au jour le jour, des initiatives et des contacts. Au cas par cas, les acteurs verront les structures souhaitant collaborer. Pierre KOCH souhaite le développement d'associés, de membres d'un statut d'associés au groupe UT. Il essayera d'avoir des contacts en ce sens-là. Sa proposition est d'être très actif sur la relation avec des établissements en Afrique. Il s'agit d'un axe particulier du plan stratégique UTT 2030. Pierre KOCH échange donc régulièrement avec Jean-Michel NICOLLE qui est un grand connaisseur du continent africain. L'UTT a d'ailleurs un Erasmus plus avec le Cameroun, et un autre déposé avec le Togo et le Sénégal.

Pierre KOCH souhaite également donner un point d'information sur l'état de la relation avec le CNRS. Une instruction de dossier se passait convenablement avec l'INSIS. Celui-ci avait donné son avis favorable pour un renouvèlement. En effet,

l'UTT avait été d'abord UMR par un axe transverse STMR entre 2010 et 2013 puis UMR sur l'ensemble de ses équipes au sein de l'ICD sur la période 2014-2017. Cela devait être reconduit, mais le CNRS a voulu supprimer toutes les UMR dans lesquelles, il n'y avait pas de personnels CNRS. Cette structure a pris la décision de renommer l'UTT « FRE », avec une rédaction de son arrêté interne qui n'est pas factuelle. Il n'y a pas eu non plus d'avis du conseil de laboratoires, car personne n'était au courant. Cette décision arrivée de manière non programmée en fin d'année, aura donné lieu à un certain nombre de contacts avec Anne THEROCHE qui faisait l'intérim du CNRS. Elle avait proposé à l'UTT, une rencontre début janvier qui a été annulée lorsque cette personne a quitté ses fonctions. Il y a eu ensuite plusieurs rencontres avec Antoine PETIT. L'université attend encore quelques semaines pour savoir quel est le véritable point d'arrivée, sachant que le statut de FRE est un peu paradoxal, car l'établissement a déjà eu ce statut. Cela pose une vraie question pour l'UTT. L'établissement a dit au CNRS que cela entachait l'image qualité de la recherche de l'UTT, et ceux-ci ont répondu que ce n'était pas le cas, en affirmant que ce n'était pas évaluateur. L'UTT leur a indiqué que pour un tiers, il y avait une différence entre le fait d'être UMR ou non. Depuis longtemps, il existe des UMR sans personnels CNRS, il peut être entendu le fait de vouloir changer ces éléments, mais il faut au moins en faire une communication nationale vigoureuse, de ce fait, l'établissement pourrait espérer déconnecter l'objet administratif et l'effet d'image. L'université se donne encore quelques semaines avec la présidence du CNRS pour voir vers quoi l'UTT se dirige. Pour l'instant, Pascal ROYER rediffuse en interne la manière propre d'appliquer le timbre CNRS sur les publications de l'université et ses documentations. L'établissement a toujours la tutelle CNRS, mais il ne faut pas l'écrire en étant UMR. Ce sujet sera vite travaillé en interne puisqu'une première réunion se tient mardi prochain, avec les responsables d'équipe ou leurs représentants pour commencer à travailler sur la stratégie de recherche de l'UTT, à terme dans SU. L'université garde une gouvernance recherche propre à la technologie au sein de l'UTT, même si l'établissement devient une composante de SU. Cela peut être associé de manière très étroite avec la recherche UTC. A partir de là, il peut être tissé peu à peu des liens plus resserrés avec d'autres activités UTC sur le volet de recherche. Un processus doit être calé, mais en interne, l'établissement doit se concerter sur ce qu'il souhaite préserver ou non. Ce sujet est très lié aux impacts de cette décision du CNRS.

Ronan STEPHAN signale que le CNRS s'est posé la question, depuis une quinzaine d'années de désassocier une partie de ses UMR, au motif des personnels. Une campagne d'information à ce sujet a été lancée en 2004 et 2005, mais cela n'a pas été suivi suite au limogeage du directeur général du CNRS de l'époque. Aujourd'hui, le CNRS applique ces critères d'existence ou non de personnel CNRS dans une unité. Le premier juge de paix est la validité et la qualité de la recherche qui est menée. Il semble même que le seuil de représentation du CNRS dans les unités, et en particulier celui de l'INSIS, soit désormais de 20%. Il faudrait que 20% des effectifs permanents d'un laboratoire soient ressortissant du CNRS. Ces éléments évolueront certainement. Il n'y a pas eu de signe avant-coureur, ni d'échange, contrairement aux éléments précisés dans la narration qui est faite de l'arrêté sur le site du CNRS. Il n'y a pas non plus eu de courrier. L'UTT doit avoir une petite marge de discussion, voire de négociation avec le CNRS.

Jean-Marie GELY demande si le seuil de 20% est inatteignable.

Ronan STEPHAN précise que s'il n'y a pas de personnels CNRS, l'attractivité devient faible pour cette structure. Il ne voit pas comment il est possible de recruter dans des délais suffisamment courts pour que cette modification de label ne soit durable.

Jean-Marie GELY estime qu'il serait intéressant de mettre en place un recrutement sur ce point. Néanmoins, une question se pose. Qui finance cette démarche ?

Ronan STEPHAN répond que la vraie problématique est celle de l'attractivité, or, les sélections se font au Comité National. Au sein de celui-ci, des personnes candidatent en passant par des fonctions dignes de membres de ce Comité. Soit l'UTT a des arguments de conditions fortes vis-à-vis du CNRS en marge de nouveaux candidats, et l'établissement sait faire un montage de prise en charge, ou l'UTT peut avoir des personnels qui sont pris en charge de manière paritaire. Il faut essayer d'imaginer un plan de sortie ou de rattrapage avec le CNRS. Ronan STEPHAN indique que l'UTT n'est pas un cas isolé sur ce sujet.

Pierre KOCH souligne qu'il faut un certain nombre d'orientations, et de points de repères, avant la signature du volet établissement. Il faut que l'établissement sache dire comment il se dirige. L'établissement doit avoir une trajectoire de recherche, des intentions et un minimum de soutien sur certaines démarches, et qu'il soit possible de les inscrire dans le volet recherche du contrat d'établissement. Les points d'appui sont la très bonne évaluation HCERES faite quelques mois auparavant, le défaut formel de cette décision est la pression politique.

Jean-Marie GELY se pose une question sur ce point. Quel est l'avis du ministère à ce sujet ?

Pierre KOCH répond que le ministère ne donne pas d'avis sur ce point.

Nadège TROUSSIER souhaite revenir sur le contrat de site et l'aspect trajectoire site et établissement. Au sein des documents présentés, il peut être constaté un calendrier positionnant des jalons attendus et potentiels pour le contrat de site spécifique de l'UTT. Est-ce qu'il y a l'information concernant le site sur les jalons ?

Pierre KOCH vérifiera ces éléments et les enverra aux membres du CA.

Nadège TROUSSIER précise qu'il serait intéressant d'avoir l'information des deux calendriers relatifs, afin de voir comment seront positionnées les priorités temporelles. Ce qui se passera dans une trajectoire influencera beaucoup l'autre. Au niveau du calendrier, il faudra rapporter sur deux points en 2019, le rétablissement de l'équilibre financier et la démarche qualité. Est-il planifié dans les prochains conseils d'administration un élément permettant de distinguer comment l'UTT avancera ?

Pierre KOCH répond par l'affirmative. Un jalon arrivera encore plus tôt. Un dossier CTI sera d'ailleurs présenté au CA de juin, avec une visite prévue à l'automne. Le fait générateur de la visite, est le renouvèlement ou non d'A2I à Reims et MM à Charleville.

Lors de ces visites, il sera étudié comment l'UTT a avancé sur leurs préconisations de 2015 dont l'une était la démarche qualité.
Nadège TROUSSIER souligne qu'il est également important de connaître la vision de la gouvernance et du pilotage de cette démarche qualité, dans laquelle va s'intégrer la démarche au niveau de la formation, mais pas seulement.
Emmanuelle ROUHAUD indique qu'au sein des améliorations préconisées par la CTI, il s'agit bien de la démarche qualité pour l'établissement.
Pierre KOCH précise que le dossier de cette année, sera une feuille de route, avec de grands jalons. Néanmoins, lorsqu'ils reviendront, ils demanderont comment l'UTT a avancé.
Nadège TROUSSIER évoque le renforcement du groupe UT, celui-ci a été présenté à l'échelle nationale, mais l'UT a un sens européen assez fort, car à l'échelle européenne, il y a beaucoup d'UT. Il peut y avoir des opportunités pour se positionner et se renforcer, en travaillant à l'échelle européenne, il ne faut pas négliger ce point pour une identité UT.
Pierre KOCH est tout à fait d'accord sur ce point.
Thomas GROSGES assure qu'il faudrait utiliser l'aspect l'UTSEUS dans le cadre des relations avec SU car, pour les départs à l'étranger des étudiants de SU, cela peut être une opportunité pour eux de pouvoir également disposer d'un comptoir en Chine.

5) Affaires institutionnelles

➢ 5.1 Modification des statuts de la Fondation InnovENT-E

Stéphanie DUCELLIER précise que le projet InnovENT-E est un IDEFI qui a déjà été présenté au CA à plusieurs reprises. Il s'agit à la base d'une association qui a été transformée en fondation partenariale. Sur ce projet, les membres du CA ont déjà voté l'approbation des statuts au mois de juillet. Entre temps, des modifications ont été apportées. Cette fondation partenariale comprend un certain nombre de membres, notamment les INSA, les trois UT, l'URCA. A la base, l'université de Lorraine devait être membre fondateur de cette fondation, et finalement elle s'est retirée de la fondation partenariale. Il a fallu modifier les statuts en ce sens, et cette fondation est située au sein de l'Académie de Rouen au niveau de son siège. Après échange, avec le Rectorat de Rouen, quelques modifications et précisions ont été apportées. De ce fait, les statuts modifiés sont représentés avec ces éléments, pour pouvoir créer la fondation. Celle-ci portera également un projet dans le cadre des nouveaux cursus universitaires, dans le cadre du dernier PIA. Elle portera le projet et le déposera au nom de l'ensemble des partenaires. Elle doit être créé officiellement avant le 31 mars. L'ensemble des conseils d'administration sont en train de voter pour que l'arrêté de création puisse être publié dans les 15 jours à venir.
Nadège TROUSSIER affirme que sur le dossier InnovENT-E, les trois UT apparaissent de manière groupée. Il serait nécessaire d'avoir autour de la création de cette fondation, de la communication en particulier interne sur l'issue que cela représente, et savoir également comment cela peut porter des éléments au niveau des 3 UT. C'est un outil important à mettre en œuvre pour le renforcement du groupe UT.
Thomas GROSGES affirme que des opportunités pourront également se créer à travers des discussions, au niveau de SU sur la partie formation.

Le conseil d'administration de l'UTT approuve à l'unanimité les statuts de la fondation partenariale InnovENT-E (annexe 2) et par conséquent la création de ladite fondation.

L'autorisation de création de la fondation partenariale InnovENT-E sera délivrée par le recteur de l'académie de Rouen, académie dans laquelle la fondation a fixé son siège.

La fondation partenariale InnovENT-E disposera de la personnalité morale à compter de la publication au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise de l'arrêté du recteur autorisant sa création.

La présente délibération annule et remplace la délibération 2017-39 du 06 juillet 2017.

➢ 5.2 Part respective de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour l'élection du comité technique de l'UTT

Stéphanie DUCELLIER explique qu'au niveau des comités techniques et des commissions représentatives du personnel, des élections ont lieu de manière nationale, une date est d'ailleurs fixée le 6 décembre 2018. Dans le cadre de la constitution des listes qui sont déposées au comité technique de l'établissement, des impératifs de parité sont mis en place, et consistent à avoir un pourcentage d'hommes et de femmes équivalent au pourcentage de femmes et d'hommes présents dans l'établissement à la date du 1er janvier 2018. Le comité technique est créé par délibération du conseil d'administration dans les établissements d'enseignements supérieurs, et cette répartition entre hommes et femmes doit être adoptée également par le CA. Il s'agit de constater qu'au 1er janvier 2018, dans l'établissement, il y avait 477 agents, qui voteront pour le comité

technique de l'établissement. Sur ces 477 agents, il y a 206 femmes et 271 hommes, dont 43,18% de femmes, et 56,80% d'hommes. De ce fait, les listes qui seront constituées pour se présenter au comité technique devront comporter 56% d'hommes et 43% de femmes.

Jean-Marie GELY demande si une tolérance est donnée sur ce point.

Jacques WACKEL répond qu'il faut tendre vers ce pourcentage.

Nadège TROUSSIER signale qu'il serait préférable de proposer des éléments plus intelligents, que des ratios hommes/femmes qui ne servent pas à grand-chose, et qui ne font pas avancer ce sujet.

En application des articles 10 et 15 du décret du 15 février 2011 susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement du comité technique d'établissement de l'UTT sont ainsi fixées au 1er janvier 2018 : 477 agents représentés dont 206 femmes soit 43,18 % et dont 271 hommes soit 56,81 %. Ce point est adopté à la majorité (22 pour, 1 contre, 1 abstention).

➢ 5.3 Nomination d'un administrateur à la Fondation partenariale de l'UTT

Pierre KOCH explique que l'idée est de procéder au remplacement d'un administrateur interne qui était Alexandre VIAL. Celui-ci avait intégré le conseil en tant que Vice-Président du conseil des études. Cette nomination relève du conseil d'administration d'après les statuts de la fondation. Sabrina BRULLOT, actuelle Vice-Présidente du conseil des études est proposée pour ce siège, afin de prendre la suite, au conseil de la fondation.

Sabrina BRULLOT est nommée, à l'unanimité, administrateur de la fondation partenariale de l'UTT en qualité de représentant du personnel de l'UTT.

A la suite de cette nomination les représentants du personnel de l'UTT au conseil d'administration de la fondation sont :

- Pierre-Michel ADAM (vice-président du conseil scientifique)
- Andréa Cynthia DUHAMEL (élue du conseil d'administration)
- Leïla MERGHEM (élue du conseil scientifique)
- Sabrina BRULLOT (vice-présidente du conseil des études)

➢ 5.4 Composition du conseil de l'Ecole Doctorale et modalités de désignation de ses membres

Stéphanie DUCELLIER signale que l'Ecole Doctorale de l'UTT a été réaccréditée pour une période de cinq ans. Celle-ci est dirigée par un Directeur de l'Ecole Doctorale qui est assisté d'un Conseil de l'Ecole doctorale, dont la composition est fixée par délibération du conseil d'administration. Suite à l'arrivée d'un nouveau Directeur, et d'une nouvelle accréditation, il est proposé au conseil de revoir la composition et les modalités de désignation des membres, qui dataient de 2007.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, fixe la composition de l'école doctorale comme suit :

1. 23 membres avec voix délibératives répartis comme suit :
   - 60% (soit 14 membres désignés) représentant les équipes de recherche (les chercheurs de l'EPF étant intégrés à l'ICD) ainsi qu'un représentant de l'établissement :
     - 1 représentant de la direction de l'UTT désigné par le directeur de l'UTT.
     - 8 représentants des équipes de recherche de l'ICD.
     - 2 représentants des BIATSS de l'UTT.
     - 3 représentants des chercheurs de l'UTT.
   - 20%, soit 4 membres élus, représentant les doctorants inscrits à l'école doctorale SPI.
   - Le reste, soit 5 membres extérieurs à l'école doctorale choisis parmi les personnalités qualifiées, dans les domaines scientifiques (3 membres académiques) et dans les secteurs socio-économiques concernés (2 membres industriels).

2. Des membres invités :
   - Invités permanents : un représentant de chaque service de l'UTT dont les missions sont en lien avec l'école doctorale.
   - Invités occasionnels : tout expert de l'UTT ou de l'extérieur dont l'avis serait utile au conseil sur des questions données.

Les modalités de désignation des membres du conseil de l'école doctorale sont les suivantes :

- Les représentants des équipes de recherche de l'UTT sont désignés par le directeur de l'UTT sur proposition des équipes de recherche et avis du directeur de l'ED.
- Les représentants des doctorants sont élus par les doctorants inscrits à l'école doctorale à la date du scrutin. Ils sont élus au scrutin majoritaire uninominal à un tour. La majorité relative suffit.
- Les membres extérieurs sont désignés par le directeur de l'UTT sur proposition du conseil de l'école doctorale.

Chaque membre du conseil est nommé pour la durée de l'accréditation à l'exception des représentants des doctorants qui sont élus pour 2 ans. Le mandat peut être renouvelé une fois sans pouvoir excéder la durée de l'accréditation pour les doctorants et lorsqu'un membre perd la qualité au titre de laquelle il siège, son siège devient vacant. Dans ce cas, un nouveau membre est désigné ou élu selon les règles de désignation ou d'élection ci-dessus pour la durée du mandat restant à courir.

La présente délibération abroge la délibération n°2007/10 du 20 mars 2007.

➢ 5.5 Procédure de recrutement du directeur de l'UTT

Ronan STEPHAN explique que le mandat de Pierre KOCH arrivera à échéance le 31 août 2019. L'article du Code de l'Education qui traite du sujet indique que le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnel fonctionnaire ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'institut de l'école sans considération de nationalité, et ce directeur est nommé pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois sur proposition du conseil d'administration par arrêté du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur. Il est proposé aux membres du conseil de définir une procédure pour le recrutement du directeur pour le prochain mandat. Lors du conseil d'administration du 14 juin prochain, il y aura le vote de la procédure. En effet, une procédure sera présentée à l'occasion de ce conseil pour l'organisation de ce recrutement. Si le choix a été fait de passer par un cabinet de recrutement externe, il y aura la publication du marché, la réception des candidatures et le choix du cabinet entre juillet et octobre 2018. Au mois de novembre et décembre 2018, il y aura une demande de publication de l'avis de vacances par le MESRI. Si le choix est fait de passer par un cabinet de recrutement, celui-ci aura pour mission de collecter, de rechercher les candidats, de présenter les candidatures et de les orienter vers la publication officielle. En janvier et février 2019, il y aura la sélection et l'audition des candidats. Au conseil d'administration de mars 2019, il y aura un vote sur une liste de la personne qui serait proposée au Ministère, entre mars et juillet, il y aura la publication de l'arrêté de la mission, et au 1er septembre 2019, ce sera le début de mandat. Avant l'été, il y aura peut-être la prise de position de Pierre KOCH quant à son souhait de continuer son travail à l'UTT.

6) Politique interne générale

➢ 6.1 Calendrier universitaire 2018/2019

Emmanuelle ROUHAUD indique que ce calendrier a été conçu en partenariat avec les deux autres UT. Il a été choisi de mettre des temps communs pour pouvoir mutualiser des événements. Une semaine a d'ailleurs été réservée pour le Big Crunch. Il s'agit d'un événement organisé par l'UTBM, lors duquel l'ensemble des étudiants sont rassemblés dans un stade, et où ces derniers reçoivent des projets industriels. Les étudiants de troncs communs et de fins de branches sont associés, mais aussi les étudiants étrangers. L'UTT a voulu se réserver ce temps-là pour essayer de faire la même chose l'année prochaine. Cet événement sera sûrement réservé aux étudiants de branche. Une semaine commune a été planifiée. Le Big Crunch se tiendra sur 4 jours en mai, là où se tient le lundi de Pentecôte. Cela est en phase avec ce qui se fait à l'UTBM. De manière globale, il semble qu'il y a une semaine de plus sur le semestre 2, mais si les jours sont comptés, du fait de l'ensemble des jours fériés, il n'y a pas de semaine complète de plus, par rapport au nombre de jours. L'autre nouveauté est au mois de février, où il n'y a que 4 semaines d'inter semestre, et il a été aussi identifié la dernière semaine comme une semaine commune avec les autres UT. Certains jours spécifiques n'ont pas été identifiés comme les soutenances de stages, afin de se laisser une marge de liberté pour fixer ces dates. L'avis du C.E. est également favorable sur ce point à l'unanimité.
Ronan STEPHAN indique que le conseil des études s'interroge sur la proximité du Big Crunch avec les examens finaux deux semaines auparavant.
Emmanuelle ROUHAUD précise que l'UTBM a fixé les dates, et l'université n'a pas de marges de manœuvre par rapport à cela.
Pierre KOCH se permet de lire l'avis du conseil des études : « il est proposé que soit mentionné également les plages consacrées au contrôle pédagogique. Le calendrier est voté à l'unanimité ».
Ronan STEPHAN souligne que le comité technique rend un avis favorable à l'unanimité, et met ce commentaire « afin de respecter la légende, le comité technique demande que la semaine de décembre soit en jaune, car cela correspond à une période d'examen. La période de soutenance initialement prévue les 14 et 15 février 2019 ne figurent plus sur le document présenté ». Thomas GROSGES signale que la semaine du Big Crunch qui concerne les trois UT, tombe la même semaine

que la nuit de l'innovation, qui est également une organisation des trois UT connue internationalement. Pierre KOCH a précisé qu'il était possible d'organiser les deux événements. La crainte a été levée lors du pré CA.
Nadège TROUSSIER précise qu'il serait bien d'adapter cet événement sur une semaine inter-UT, plutôt que le Big Crunch, car cela peut cumuler plusieurs événements communs à l'ensemble des UT, et non pas seulement un. Cela permettrait de promouvoir les actions de groupe. Nadège TROUSSIER demande pourquoi les troncs communs ne sont pas associés à la démarche, car cet élément est intéressant sur le plan de l'apprentissage.
Emmanuelle ROUHAUD répond que l'objectif est que chacun soit intégré. Elle a un peu d'inquiétude sur l'ampleur du projet, sur le plan financier, mais aussi en termes de salle où l'établissement pourrait accueillir l'événement. L'UTT souhaite faire cela au sein de la halle sportive, et de ce fait, il n'est pas possible de mettre plus de 1 000 étudiants. Il s'agit davantage de contraintes logistiques.
Nadège TROUSSIER se demande si la fondation a été consultée.
Emmanuelle ROUHAUD assure qu'elle est en train de voir comment elle peut regrouper les événements qui existent, pour tout organiser sur cette semaine-là.
Nadège TROUSSIER pense que ce calendrier n'a pas été discuté dans le cadre de l'association de site. Il serait intéressant que sur les calendriers à venir, il y ait un process pour que celui-ci soit communiqué et remonté dans les associations, de manière à gérer en particulier les plannings de formation qui peuvent être en commun avec les autres établissements.
Pierre KOCH affirme qu'il est porté le difficile sujet de la mise en cohérence des calendriers entre établissements troyens. L'UTT se rend bien compte qu'il est très difficile de mettre en commun des UE, si le système n'a pas été urbanisé à l'avance. L'école de design a notamment des enseignements très compactés sur une semaine ou deux, alors que l'UTT a des enseignements qui s'étalent sur tout le semestre. Les contraintes des uns et des autres seront mises à plat, et il faudra voir comment faire émerger des zones de compatibilité académique.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le calendrier universitaire 2018/2019 joint en annexe 3.

➢ 6.2 Mise en place d'une bourse pour les étudiants MM

Stéphanie DUCELLIER précise que les étudiants de la branche matériaux et mécanique partent en stage obligatoire à l'étranger au cours de leur 2ème année d'étude. La mobilité peut se faire en Union Européenne, ou hors de ce secteur. Les étudiants partant en Union Européenne et qui remplissent les conditions nécessaires peuvent avoir une bourse Erasmus. En revanche, il n'est pas possible d'avoir cette bourse, pour les étudiants partant hors Union Européenne, et ceux qui ne remplissent pas les conditions, et qui partent en Europe. Ces étudiants doivent bénéficier de la bourse du même montant que la bourse Erasmus. Elle est versée pendant leur stage obligatoire. Ces fonds servant à financer la bourse sont pris sur le budget de la formation matériaux et mécanique, et proviennent des financements perçus par la formation, car il s'agit d'une formation par apprentissage.

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la création d'une bourse pour les étudiants de la branche matériaux et mécanique qui partent dans le cadre du stage obligatoire à l'étranger de 2ème année et qui ne peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus. Le montant de cette bourse sera fixé pour le même montant et selon les mêmes critères que ceux prévus par l'agence Erasmus stages.

➢ 6.3 Rapports d'activité des associations recevant une subvention UTT : BDE, ASANUTT, Amicale

Jacques WACKEL indique que certains documents sont présentés aux membres du CA concernant l'Amicale, à savoir, un bilan 2016-2017, mais aussi un bilan financier sur 2016. Pour le BDE, il est présenté un bilan moral et financier de l'année 2017. Enfin pour l'ASANUTT, il s'agit du bilan 2017. Le montant des subventions voté par le conseil d'administration n'évolue pas depuis quelques années, soit 13 000 euros pour le BDE, 12 500 euros pour l'Amicale plus 30 euros par enfant ayant droit dès lors qu'ils ont moins de 14 ans, et une subvention de 5 000 euros pour l'ASANUTT. Au sein des documents présentés, l'ensemble des actions engagées sont présentées.
Nadège TROUSSIER se pose une question sur l'ASANUTT. Est-ce qu'un personnel de l'UTT est à disposition de cette structure ?
Jacques WACKEL répond qu'il y a un personnel de l'UTT affecté dans une direction qui travaille pour l'ASANUTT.
Nadège TROUSSIER signale que la conclusion de ce rapport de l'ASANUTT, soulève un certain nombre de difficultés. Il est notamment spécifié que : « le manque de clarté de la stratégie de l'université est peu lisible, par rapport à l'utilisation du réseau des anciens pour le développement de l'image de marque de l'UTT, et ne permet pas de voir aisément la place que tient le réseau des anciens dans son développement à court, moyen et long terme ». Il serait préférable de proposer une réponse à l'ASANUTT à ce sujet, avant que soit voté en CA, les subventions de fin d'année. Il est également important de souligner que l'établissement essaye de maintenir des efforts dans un budget en cours de réduction, avec des moyens humains mis en plus à disposition de l'ASANUTT. Nadège TROUSSIER note également que l'ASANUTT a un certain nombre d'actions et de discussions avec les associations d'anciens de l'UTBM et l'UTC. Cela peut être mis en relation avec les actions du groupe UT, a qui est donné également une subvention.

- 6.4 Bilan des subventions FSDIE versées en 2017

Jacques WACKEL indique que le bilan de la subvention du FSDIE est présenté, avec en détail, les différentes commissions qui se sont réunies au fil de l'année 2017, et le montant attribué par cette commission à chacun des projets.
Nadège TROUSSIER a remarqué qu'au sein du bilan financier, un certain nombre de lignes apparaissent en grisé, en particulier sur un certain nombre d'actions qu'avaient les étudiants dans les communautés locales. Il lui semble que les années précédentes, les membres du CA voyaient passer des montants associés. Un certain nombre d'actions se faisaient, et l'ensemble des actions mettant en lien les étudiants avec les activités locales avaient disparu pour cette année. Cette évolution par rapport aux années précédentes est-elle conjoncturelle, ou les étudiants sont-ils démotivés pour s'impliquer dans la vie de la cité ?
Pierre KOCH affirme qu'il s'agit d'une mauvaise instruction des dossiers de projets par élan solidaire troyen. L'établissement essayera de voir ce qui peut être fait dans le cadre de la fondation. Il s'agit d'une activité importante d'avoir des étudiants qui s'impliquent dans la vie de la cité au côté de populations déshéritées.
Nadège TROUSSIER suppose que cette évolution est conjoncturelle.
Jacques WACKEL répond que c'est effectivement le cas.
Pierre KOCH ne peut pas être d'accord avec certains éléments écrits dans le rapport de l'ASANUTT. Depuis 2015, l'UTT a fait beaucoup pour avoir des éléments de stratégie, et communiquer avec les nouveaux médias existants. Des propositions ont été faites à l'ASANUTT pour les associer à l'action de l'UTT, et à celle de la fondation. Des tarifs conjoints ont été également mis en place. A partir d'un certain niveau de dons à la fondation, il a été reversé automatiquement une partie à l'ASANUTT, et l'université est aussi membre de l'ASANUTT. Des initiatives se poursuivent. Une personne est mise à disposition de l'UTT, et il n'est pas facile pour elle, de savoir sur quoi s'investir. L'UTT s'est mis d'accord avec la fondation pour aller au-devant de l'ASANUTT et proposer que la personne soit mobilisée par la fondation et l'ASANUTT sur des thèmes convenus avec ces derniers. Il y a donc une panoplie d'actions pour essayer d'embarquer avec l'UTT, l'ASANUTT. Pierre KOCH pense que la vraie difficulté est que ce sont encore des jeunes diplômés peu présents au sein de l'ASANUTT. L'établissement continue de chercher des moyens avec les étudiants pour qu'ils se rendent compte que c'est un intérêt pour eux d'adhérer à l'ASANUTT, et qu'il soit contributif de cela.
Nadège TROUSSIER précise que les étudiants actuels adhèrent massivement à l'ASANUTT, contrairement aux anciens.
Pierre KOCH suppose que ces actions commencent à avoir de l'effet.

4) Affaires financières

- 4.1 Présentation des comptes par l'ordonnateur et le comptable

Pierre KOCH indique que par rapport à la trajectoire initiale du business plan qui accompagne le plan stratégique, le déficit de base était pesé à environ – 500 000 euros, et l'UTT arrive à + 270 000. Si une étude est faite sur l'augmentation de la dotation de l'Etat, et si la part de l'augmentation du bien refinancé des charges est enlevé, le solde affiché fin 2016, comme étant une contribution de l'Etat au développement de l'UTT, est de 630 000 euros. L'amélioration des résultats est un peu supérieure à cet apport de l'Etat. Cela signifie que malgré la non atteinte de certains objectifs, notamment en matière de chiffre d'affaires de la recherche et de la formation continue, le pilotage a permis de faire un peu mieux que l'amélioration de résultats qui était programmée par l'aide de l'Etat. Globalement, cela témoigne de la réalité du pilotage extrêmement serré de l'établissement. Concernant la partie recette, il est observé une facturation, une comptabilisation des activités de recherche très en retrait par rapport aux prévisions du budget rectificatif, et donc du plan de rétablissement à l'équilibre financier (PREF), de plus d'1 million, avec une forte baisse en comptabilisation sur la recherche partenariale et les contrats ANR. Il s'agit de l'effet décalé par rapport à la contractualisation des actions, qui a été opérée un ou deux ans avant. En général, les actions de recherche signées s'étalent sur le début d'année qui suit. En 2017, l'UTT a vu apparaître une remontée de la contractualisation, l'université a signé pour 1,7 million d'euros de recherche partenariale, ce qui augure une remontée de la comptabilisation sur les 18 mois qui viennent. Il y a toujours des effets de décalage. La moindre comptabilisation de ces actions dit moindre dépense. Lorsqu'il est regardé la baisse des dépenses de fonctionnement en recherche, elle est très importante, et elle est liée à cet effet de moindre activité. Du côté des recettes, deux problèmes se posent, l'un porte sur la recherche, avec un effet un résultat contenu, et l'autre sur une sous atteinte de l'objectif de la formation continue. Cela est lié à un effet sur le résultat, et l'UTT a dégagé moins de marge que prévu. Trois MS ont ouvert. Il y a dû y avoir un effet localisation à Troyes, car les deux premiers MS ouverts l'année d'avant, ont eu une performance légèrement moins bonne la deuxième année, quand ils ont été ouverts à Troyes. Pour la rentrée 2018, l'UTT s'organise pour ouvrir avec les partenaires parisiens. Concernant la masse salariale, elle a été conforme aux prévisions à 100 000 euros près. Sur une année, la masse salariale a augmenté d'1 million d'euros.
Caroline BOTTAZZINI présente l'exécution de l'exercice 2017. Il s'agit d'une comparaison de l'exercice 2017 par rapport à 2016. Cette année, l'UTT avait l'obligation de suivre la comptabilité en deux modes, budgétaire et comptabilité générale. Cette comptabilité générale ne change pas. La comptabilité budgétaire doit être suivie et doit donner l'occasion de produire des

tableaux qui sont logiquement fournis par le logiciel de l'UTT. Cela n'a pas été le cas cette année, mais il a été produit manuellement. Pour le compte de résultat 2017, les charges s'élèvent à 37,396 millions d'euros. Les produits s'élèvent à 37,668 millions d'euros, pour un bénéfice de 272 000 euros. Le bilan 2017 présente lui les comptes en cumul depuis l'existence de l'université. L'UTT a des ressources stables qui sont composées des subventions d'investissement, des provisions, des amortissements des réserves de l'établissement, dont le résultat de l'université s'élevant à 87,603 millions. Les emplois stables sont les acquisitions de l'UTT immobilisées depuis l'origine, et s'élèvent à 83,053 millions. La différence entre ces deux éléments est le fonds de roulement, à 4,550 millions. Celui-ci est en augmentation depuis l'an dernier. Les dettes sont également indiquées. Les avances versées par les collectivités sur des contrats sont indiquées, mais aussi les créances, soit des restes à recouvrer sur des facturations faites par l'université, et qui n'ont pas été payées. La différence entre ces deux éléments, est le besoin en fonds de roulement. En l'occurrence, cette année, le besoin en fonds de roulement est négatif, et viendra prélever sur la trésorerie, car il y a moins de recouvrement que de dettes. Néanmoins, le fonds de roulement est capable d'absorber le besoin en fonds de roulement. La trésorerie s'élève à 2,792 millions d'euros, et elle est légèrement en hausse d'un peu plus d'1%, mais elle est insuffisante pour éviter un suivi et faire sortir l'UTT de cela. Le résultat est de 271 457 euros. La capacité d'autofinancement est en forte hausse, elle était à 700 000 euros, et aujourd'hui, elle est à 1,577 million d'euros. Le fonds de roulement est à 4,500 millions d'euros, et la trésorerie à 2,792 millions d'euros. S'agissant de l'exécution sur 2017 et sa comparaison avec 2016, les dépenses de fonctionnement totales progressent de 1,7%. Certaines dépenses sont en augmentation, notamment les frais d'honoraires, s'élevant à 121 000 euros. Elles augmentent de 102%, soit 61 000 euros suite aux recours à un cabinet d'avocat pour un remplacement de congé maternité, et un audit sur les recettes fait en 2017. Le poste publicité augmente de 40%. Le personnel extérieur à l'établissement progresse également de 166%, soit 135 000 euros, cela est notamment dû aux gratifications versées aux stagiaires, qui s'élèvent à 120 000 euros. L'an dernier, elle était versée sur un autre compte. Cette année, l'UTT a eu l'obligation de changer de nomenclature avec des comptes et des imputations qui ont changé. La formation continue du personnel augmente également de 64 000 euros. Parmi les dépenses en diminution, il y a les achats courants, avec une baisse de plus 9%, 79 000 euros. Il y a notamment les dépenses d'énergie, les fournitures d'entretien, et les entretiens, sauf l'électricité qui augmente de 80 000 euros cette année. Les services extérieurs diminuent de 25%. Les recettes de fonctionnement augmentent elles de 3,7%, notamment les droits universitaires, s'élevant à 1,476 million d'euros, et augmentent de 9,35%. La formation continue augmente de 21%. La taxe d'apprentissage augmente aussi de 15%. S'agissant des principales recettes en diminution, il y a les colloques, les prestations de recherche dans le cadre de partenariat industriel. Ces derniers s'élèvent à 838 000 euros, et diminuent de près de 35%. Les subventions de l'ANR diminuent de 28%, tout comme celles de la région à la baisse de 173 000 euros. Les subventions Europe sont aussi en diminution de 43 000 euros. En résumé, les recettes augmentent, les dépenses également, mais elles s'établissent en dessous des recettes d'où le résultat excédentaire de l'UTT. La capacité d'autofinancement est en forte augmentation, elle s'élève à 1,577 million d'euros, et qui a été suffisante, ajoutée aux recettes d'investissement pour financer les dépenses d'investissement. Un reliquat a même permis d'augmenter le fonds de roulement. Celui-ci est en hausse de 269 000 euros. Il représente 46 jours de dépenses totales, il y avait 43 jours en 2016. La trésorerie est en légère progression, soit 50 000 euros, 1,9%. Il y a donc 28 jours de dépenses totales, et 29,6 jours de fonctionnement. L'idéal de l'UTT est d'atteindre 30 jours de dépenses totales.
Jean-Michel CHAPUT signale qu'un certain nombre de postes sont en diminution significative sur 2017. Il y a notamment une baisse de 68% des ressources liées aux colloques, mais aussi la baisse significative des subventions ANR, ou la diminution de la subvention Région. Est-ce que l'année 2017 est atypique de ce point de vue-là, ou est-ce que cela s'inscrit malheureusement dans une tendance lourde et pérenne ? Quelles sont les explications qu'il peut y avoir en particulier liées aux ressources de la part des industriels ?
Pierre KOCH indique que sur la partie recherche industrielle, l'UTT a vu une baisse de la contractualisation en 2016. Cela correspondait à un moment où l'équipe avait perdu un permanent. Celui-ci était présent en accompagnement des enseignants chercheurs pour finaliser la contractualisation. Depuis fin 2016, il y a de nouveaux une personne très compétente et très impliquée, qui a eu deux actions majeures, l'une de nettoyage d'où les frais d'avocat, pour se rendre compte de toutes les contractualisations signées. L'UTT ne recevait pas les sommes dues au titre des licences notamment. Une deuxième action visait à faire remonter la contractualisation. Sur la partie industrielle, l'UTT a eu davantage un accident de parcours dû à deux phénomènes. L'un est une désorganisation momentanée suite au départ d'une personne, et l'autre est probablement un effet de conjoncture. Du côté de l'ANR, Pierre KOCH ne connaît pas la réponse, car il ne sait pas ce qui relève du manque de dossiers de finalisation. Il n'a pas eu de remontée par la direction de la recherche qu'il y ait eu une diminution de la contractualisation ANR.
Ronan STEPHAN observe une désaffection des bonnes équipes académiques pour l'ANR. Les mêmes équipes se retrouveront régulièrement avec une augmentation de leurs recettes contractuelles directes. Ce n'est pas le cas ici-même. En matière de contractualisation directe avec les entreprises, l'UTT a aussi diminué de façon assez sensible.
Nadège TROUSSIER explique que de nombreux efforts ont été faits sur ces 5 dernières années, sur le poste recherche budgétaire. Cela se traduira potentiellement dans l'activité, il y a eu dans le rapport HCERES, un certain nombre de remarques sur les publications conférences. Les conférences sont un lieu où se passe de nombreuses choses sur les montages de projets potentiels pour l'avenir. Les capacités d'investissement ont baissé via ces lignes budgétaires. Un lien existe entre les deux, et il apparaît au bout d'un certain temps. Il y a une corrélation entre la réduction budgétaire étudiée sur les postes relatifs à la recherche, et l'effet sur les indicateurs.

Myriam LEWKOWICZ précise que cela n'est pas compensé par des contrats directs, car le personnel est à 200% de sa charge, et il ne peut pas en plus se consacrer à des contrats directs, notamment sur les plateformes.
Nadège TROUSSIER estime que ce facteur n'est pas à négliger, car il s'agit de la décision du conseil d'administration sur le vote budgétaire. Celui-ci arrive à échéance et a une conséquence dans les comptes de résultats, de son point de vue, cela n'est pas une surprise.
Pierre KOCH précise qu'il a plusieurs fois entendu que la baisse du nombre de communications dans des colloques, était accompagnée par l'augmentation du nombre de publications.
Nadège TROUSSIER répond que l'activité n'est pas la même dans les journaux, que lors de conférences.
Pierre KOCH affirme que lors d'une évaluation HCERES, le poids n'est pas le même pour une publication et une conférence. De plus, à l'instant T, il ne saurait pas décrire quel est le lien de causalité entre la diminution du nombre de conférences, et la contractualisation.
Nadège TROUSSIER affirme qu'elle connaît l'explication de ce phénomène. La baisse des résultats ANR est constatée, et en parallèle, lors des conférences, les différents chercheurs se présentent et effectuent le montage de projets, qui prend parfois plusieurs années de préparation pour arriver à des dépôts qui peuvent être positifs.
Pierre KOCH comprend cette situation sur des projets européens.
Nadège TROUSSIER assure que sur les projets nationaux, cela fonctionne de la sorte.
Jean-Michel CHAPUT se pose une question sur la trésorerie. Il a été signalé dans le rapport écrit que la trésorerie reste encore insuffisante. Jean-Michel CHAPUT se demande si des recommandations peuvent être données pour améliorer la situation de la trésorerie.
Caroline BOTTAZZINI affirme qu'il s'agit des mêmes éléments mis en pratique l'an dernier. Le taux de recouvrement a été très amélioré au niveau des ressources propres, notamment sur les contrats de formations continues. En revanche, l'UTT a toujours un reste à recouvrer assez important entre les 600 000 euros sur la région, mais aussi sur les dossiers anciens. Le taux de recouvrement est normal, dans les 70-75%.
Pierre KOCH indique que l'UTT n'a pas fini d'absorber le choc du changement de région. De plus, étant donné que la remontée de la trésorerie prendra un certain temps, il a été pris une démarche complémentaire, d'assurance. Il a été négocié avec le conseil départemental (CD10), les dispositions qui permettent d'avoir accès à un droit de tirage en cas d'insuffisance de trésorerie. Il y a un accord de principe de la part du Président, qui a vérifié techniquement ce qu'il est possible de faire. Politiquement pour voter le dispositif, l'UTT est en train de monter un plan de trésorerie pluriannuel sur les trois-quatre ans du CPER notamment. Une démarche sera faite également auprès de l'Etat. Celle-ci permettra d'engager la démarche auprès du CD10. En parallèle, cet organisme a indiqué qu'il ne pouvait pas augmenter la subvention de fonctionnement, mais il peut accompagner davantage l'UTT sur l'investissement. Cela soulagera le recours à la trésorerie de l'établissement sur les investissements, en évitant de trop brider cet élément.
Nadège TROUSSIER souhaite rebondir sur le rapport annuel de performance lié à ce point-là. Un point concerne la capacité à avoir une organisation performante, et en particulier par rapport au sujet sur le système d'information. Il est bien soulevé qu'un certain nombre d'actions sont mises en place, mais du point de vue de l'ouverture applicative, des éléments n'étaient pas opérationnels. Cela paraît être un problème de fonctionnement, sur lequel il faut trouver une solution. Cette situation implique une augmentation de la charge de service et de la charge des personnels de production. Ces conditions sont difficiles à assumer, il est nécessaire de trouver des solutions de ce point de vue-là. Au niveau des charges énergétiques, le CA a demandé à essayer de développer un modèle économique durable et de travailler sur l'autosuffisance énergétique. Il s'agit de 80 000 euros de dépenses supplémentaires, et la courbe est exponentielle sur cette ligne de dépense. Un certain nombre de projets sont cités dans le rapport annuel de performance pour montrer qu'un travail se faisait pour arriver à traiter ce problème. Est-il envisageable lors d'un prochain CA de disposer d'un plan d'action, et d'une feuille de route précise sur la manière d'aborder ce sujet, en termes d'investissement et de retour sur investissement ?
Pierre KOCH répond par l'affirmative.
Jean-Marie GELY n'est pas certain qu'il y ait une évolution exponentielle des dépenses d'électricité. Il y avait eu une hausse en 2015, mais cela était dû aux nouveaux bâtiments.
Nadège TROUSSIER précise que malgré cette hausse, l'UTT n'est pas en stabilisation, mais sur une pente très forte.
Jacques WACKEL explique qu'il y a un effet volume pour le nouveau bâtiment, conjugué à un effet prix. Ces deux éléments provoqueraient une augmentation qui peut être importante.
Pierre KOCH est d'accord pour inscrire cette démarche à l'ordre du jour d'un prochain CA. Un projet est déposé pour constituer un bâtiment pilote de tri génération, thermique, électrique et climatisation. Le financement viendrait de l'ADN et de l'Europe. Un fort soutien de la région est donné sur le projet d'anti voix des applications immédiates sur l'ensemble des bâtiments publics mal isolés. Une deuxième démarche a commencé à être explorée, pour voir avec la Caisse des dépôts, comment il serait possible de financer un déploiement de cette première expérience sur le bâtiment pilote.
Jean-Marie GELY se demande ce que signifie le résultat patrimonial.
Caroline BOTTAZZINI répond qu'il s'agit du résultat comptable, soit le produit moins les charges de fonctionnement.

- 4.2 Présentation du rapport des commissaires aux comptes

Florence PESTIE se permet de présenter les conclusions des travaux d'audits des comptes de l'UTT pour l'exercice 2017. Cet audit s'est déroulé en deux phases principales, la première visait à réaliser l'audit du dispositif de contrôle interne de l'établissement et pré-valider un certain nombre de postes des états financiers. Lors de la seconde phase, il a été audité les comptes de l'établissement pour 2017. Le CA est en mesure aujourd'hui d'approuver les comptes de l'établissement. A ce titre, l'UTT respecte la règlementation applicable. Les établissements publics doivent faire approuver leurs comptes dans le cadre d'un conseil d'administration à tenir au plus tard le 15 mars de l'année N+1. Cet audit s'est passé dans de très bonnes conditions, avec une bonne disponibilité et réactivité des équipes de l'agence comptable et des services financiers. Elle tient également à souligner la pro-activité des acteurs de l'établissement pour contacter les commissaires aux comptes de la survenance d'événements particuliers, demandant un traitement comptable spécifique. Cela permet au fur et à mesure de l'année d'avancer sur les traitements comptables des points complexes. Parmi les points marquants de cette année 2017, il y a la poursuite de la mise en place du décret GBCP (gestion budgétaire et de comptabilité publique). Il oblige à l'UTT à tenir désormais deux comptabilités, générale et patrimoniale, tel que cela se trouve dans les entreprises privées. Cette comptabilité est soumise à l'audit du commissaire aux comptes. Par ailleurs, il y a une comptabilité budgétaire, qui est une comptabilité de caisse, encaissement-décaissement. Cette dernière est établie par l'ordonnateur au sein de l'établissement public. Ces deux comptabilités sont soumises à l'approbation du CA. Le deuxième fait marquant au titre de l'exercice 2017 concerne la régularisation opérée concernant les collections comptabilisées historiquement par l'UTT. A la fin 2016, il figurait au bilan de l'établissement un montant de collections, il s'agit d'ouvrages achetés au fur et à mesure des années, pour un montant d'1,4 million d'euros. Après analyse de ce poste de collection, il a été considéré qu'il était plus pertinent de les comptabiliser en charge étant donné que ces collections ont une durée de vie limitée. Ces investissements faits par le passé à hauteur 1,4 million d'euros ont été sortis du bilan de l'établissement en contrepartie des capitaux propres. Cela n'a pas eu d'impact sur le résultat de l'exercice, mais il y a eu un impact à la baisse sur les fonds propres de l'établissement pour un montant d'1,4 million d'euros. En synthèse, les travaux réalisés sur les comptes 2017 de l'UTT n'ont pas révélé d'anomalies. Les commissaires aux comptes sont en mesure d'émettre une opinion sans réserve, sur les comptes de l'établissement. Cette opinion sans réserve est assortie d'une observation qui renvoie au paragraphe de l'annexe au compte où est explicité la régularisation qui a été opérée sur les collectivités.
Nadège TROUSSIER trouve intéressant de voir que les ouvrages contenus dans une bibliothèque universitaire, représentant normalement l'élément principal de mémoire de l'université, et de transmission des connaissances deviennent une charge, alors que c'était en principe un investissement.
Caroline BOTTAZZINI précise qu'il s'agit de collection au sens des ouvrages d'art, et l'UTT n'en a pas.
Fabien BOEDEC assure qu'il s'agit de collections patrimoniales qui ont vocation à être conservées très longtemps dans le temps, mais l'université n'en a pas.
Nadège TROUSSIER indique que cela correspond normalement à la mémoire des universités au sein de ces établissements.
FABIEN BOEDEC répond que les ouvrages informatiques pérennes de plus de 4 ans n'ont pas vocation à être conservés systématiquement. La politique documentaire de l'établissement n'est pas de conserver systématiquement un exemplaire de chaque document. Un choix de conservation est fait, mais cela ne s'applique pas sur tous les ouvrages.
Nadège TROUSSIER explique que lorsque des études scientifiques sont faites sur plusieurs années, il est bien de disposer de bases documentaires remontant dans le temps, ce qu'il n'est pas possible d'avoir à l'UTT. L'université n'a sans doute pas les moyens d'assurer cette politique documentaire, mais dans le cadre de la politique de site, ce point peut être évoqué, pour essayer de conserver sur le long terme des moyens scientifiques de travailler sur les échéances de temps qui sont les leurs.
Fabien BOEDEC informe qu'il existe un pôle de conservation partagée. L'UTT n'a pas la place pour conserver ces éléments, mais un pôle conservera des documents pour l'établissement.
Ronan STEPHAN donne la parole à Madame la Représentante du Recteur pour émettre un avis, et un certain nombre de remarques à l'issue de cette présentation.
Marie FERREAUX affirme qu'un pré-CA s'est tenu la semaine dernière, en présence de la Rectrice d'Académie. L'établissement est placé sous PREF, et il fallait que Madame La Rectrice rende un avis sur le compte financier : « Engagée dans un plan stratégique depuis 2015, et dans un plan de rétablissement de l'équilibre financier depuis 2017, en raison de deux déficits consécutifs, l'Université de Technologie de Troyes s'emploie à retrouver une trajectoire positive. Les efforts de rationalisation des dépenses permettent de présenter un compte financier 2017 à l'équilibre, conformément aux engagements pris. La capacité d'autofinancement et le niveau du fonds de roulement sont en progression par rapport à l'exécuté 2016. Dans ce contexte, l'article R.719-109 du Code de l'éducation indique que la procédure de plan de rétablissement de l'équilibre financier peut cesser de s'appliquer si la tutelle estime la situation durablement assainie. Le compte de résultat est proche des dernières prévisions. Les écarts sur les recettes de l'UTT sont importants, notamment s'agissant des recettes liées aux contrats de recherche, et à certains financements publics. L'augmentation de la subvention pour charge de service public pour l'exercice 2017 ne vient pas compenser ces écarts. Ainsi, la capacité de l'établissement à déployer son plan stratégique reste bien ancré. Le niveau de trésorerie est stable par rapport à 2016, et représente 28 jours de fonctionnement. L'indicateur est préoccupant, même si les mesures mises en œuvre visent à les contenir. Avec un besoin en fonds de roulement structurellement élevé, le risque d'un déséquilibre de la trésorerie est également élevé. Pour ces raisons, et dans l'absence de l'audit de l'Inspection Générale de l'Administration et de l'Education Nationale de la Recherche, l'établissement reste soumis au plan de rétablissement de l'équilibre financier ». Madame La Rectrice avait également précisé que ce plan pourrait être levé en cours d'année, selon les résultats.
Ronan STEPHAN précise que cet audit devrait démarrer dans les prochaines semaines.

Pierre KOCH indique qu'il a signalé que l'UTT souhaitait démarrer cette mission très rapidement.

➢ 4.3 Approbation du compte financier 2017 de l'UTT et affectation du résultat

A l'unanimité, le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 264.69 ETPT sous plafond et 181.36 hors plafond.
- 36 201 381 € d'autorisations d'engagement
- 35 769 906 € de crédits de paiement
- 35 644 813 € de recettes budgétaires
- -125 093 € de solde budgétaire

A l'unanimité, le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 50 711 € de variation de trésorerie
- 271 458 € de Résultat patrimonial
- 1 577 634 € de capacité d'autofinancement
- 514 859 € de variation de fonds de roulement

A l'unanimité, le conseil d'administration décide d'affecter le résultat excédentaire de 271 458€ en réserves facultatives, compte 10682.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont joints au présent relevé de décisions (annexe 4).

➢ 4.4 Affectation du report à nouveau

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve l'affectation du report à nouveau débiteur aux réserves facultatives de l'établissement pour un montant de 804 085,91 €.

➢ 4.5 Approbation du compte financier 2017 de la COMUE « Université de Champagne » et transfert du boni

Marie FERREAUX précise que cette présentation se fait conformément au décret de dissolution de la COMUE du 27 décembre 2017, et prévoit dans son article 3 que les conseils d'administration de l'URCA et de l'UTT approuvent le compte financier de la COMUE Université de Champagne, et l'arrêté du 27 décembre prévoit le transfert des droits biens et obligations de l'établissement à l'URCA, et pour trois emplois à l'UTT. La présentation de ce compte financier a pour objectif de valider les opérations de l'exercice et de constater le résultat. Concernant le fonctionnement, les recettes de la COMUE pour 2017 se portent à 291 090 euros. Elles sont constituées d'une subvention pour charge de service public et des contributions des membres.
Face à ces recettes, les dépenses s'élèvent à 163 831 euros. Ces dernières sont principalement des dépenses de fonctionnement, mais aussi de communication et de publication. Les charges de personnels sur 2017 sont en légère diminution par rapport à 2016. En effet, à cette époque, certains traitements étaient versés par la COMUE, et en 2017, ils ont été supportés par le budget du Rectorat. La différence entre les recettes et les dépenses donne donc un bénéfice de 127 259 euros, qui vient alimenter la capacité d'autofinancement de l'établissement, arrêté à 132 370,40 euros. Cette capacité d'autofinancement vient permettre à l'établissement de financer ces investissements. Pour 2017, cela se limite à l'achat d'un logiciel pour un montant de 5 676 euros. La trésorerie est de 251 401 euros, et correspond au solde créditaire du compte bancaire de l'établissement au moment de sa clôture. Au niveau des autorisations budgétaires, la différence entre les encaissements et décaissements amène un solde budgétaire excédentaire d'un peu plus de 45 000 euros. La capacité d'autofinancement est de 132 370,40 euros, face à un investissement de 5 676 euros pour l'achat d'un logiciel, ce qui permet un apport au fonds de roulement de l'établissement de 126 694,40 euros. Cela augmente considérablement le fonds de roulement qui passe ainsi à 250 108 euros. Au niveau de la trésorerie, la somme de 251 401 euros sera le boni crédité au niveau de l'université de Reims Champagne Ardenne. Le solde budgétaire de l'exercice est excédentaire d'un peu plus de 45 000 euros. Le montant définitif des opérations est arrêté à la somme de 296 766 euros. L'exercice est respecté, avec un résultat d'un peu plus de 127 000 euros.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité :

- le compte financier 2017 de la COMUE « Université de Champagne » joint en annexe 5.
- le transfert du boni de la dissolution à l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

15h30 : sortie de l'agent comptable.

➢ 4.6 Demande de remise gracieuse de l'agent comptable

Pierre KOCH précise qu'à l'issue d'une mission de la Cour des Comptes, le magistrat a retenu deux sujets, il considère qu'il y a eu des non-conformités comptables, de nature à nuire à l'établissement et à ce motif-là, il demande à la comptable de reverser des sommes à l'UTT. Il s'agit de deux sujets. L'un concernait une petite somme de frais de mission de l'ancien directeur, ces derniers ont été remboursés contre justificatif. Le magistrat a déclaré qu'il manquait dans le dossier, l'ordre de mission permanent du directeur au moment des faits, donc la comptable n'aurait pas dû rembourser la mission. L'autre sujet concerne une somme de 30 000 euros, cet élément est très différent puisque le conseil avait voté le versement d'une certaine prime à des personnels contractuels. En disposant de la délibération, la comptable a versé ces primes, mais le magistrat a considéré que préalablement, les personnels auraient dû signer un avenant à leur contrat de travail, dans lequel, l'UTT aurait inscrit que cette prime devait être reversée. A ce titre-là, il considère qu'il n'y aurait pas eu respect de la règlementation, et surtout que la mesure a pénalisé l'établissement, or dans le premier cas, le directeur s'est déplacé dans l'exercice de ses fonctions et a produit des preuves, des frais engagés. Dans le deuxième cas, l'établissement avait décidé par délibération de son conseil qu'il souhaitait que soit versé ces primes aux agents contractuels. L'analyse faite par Pierre KOCH et Jacques WACKEL est qu'en aucune manière, il peut être considéré que le comptable a porté préjudice à l'établissement, bien au contraire, elle n'a fait que réaliser ce qui était attendu d'elle. Il est prévu par la procédure qu'une part très importante de la somme demandée peut faire l'objet d'une remise gracieuse. La demande est d'autant plus acceptée par la tutelle (Bercy), qu'elle n'est soutenue par une décision du Conseil. Pierre KOCH propose au CA de prononcer un vote dans ce sens-là qui sera ensuite retransmis à Bercy, qui prendra cet élément en compte pour sa décision finale, sachant qu'il y aura toujours un petit solde à la charge de la comptable. Celle-ci a une assurance comme l'ensemble des agents comptables publics. Ce même type de sujet a dû être traité à l'UTC au printemps dernier. Il semble qu'il y ait un très grand nombre de cas de ce type dans la France entière.
Jacques WACKEL souligne que le magistrat de la Cour des Comptes a considéré que d'un point de vue strict, comptable et juridique, l'agent comptable n'avait pas à acquitter cette somme puisque les modifications sur les contrats n'avait pas été effectuées. Pour autant, il s'agissait d'une décision explicite du conseil d'administration de l'UTT. Cette décision a été prise avant 2012, où la directrice générale de l'époque avait confirmé à l'agent comptable, le fait d'appliquer la décision du CA. Cela est passé après 2013, et Jacques WACKEL assume également le fait d'avoir demandé à l'agent comptable d'appliquer la décision du conseil d'administration. Cet élément était prévu budgétairement, ce texte réglementaire existait, tout comme la décision du CA, sauf que l'avenant dans le contrat des agents n'avait pas été effectué. Le premier point est une question d'interprétation des justificatifs de la mission par le magistrat. L'ordre de mission permanente avait été signé, mais il y avait une erreur de plume sur la date, et cela a généré de la part du magistrat de l'application à la date. Celui-ci a également fait le choix de porter un délai à l'agent comptable de l'UTT. Cet agent a fait un rapport circonstancié à Bercy, tout comme l'UTT. Pour que la décision soit prise par la Commission Budgétaire, il y a la nécessité d'avoir une approbation du conseil d'administration, raison pour laquelle, il est demandé aux membres du CA d'approuver cette remise grâcieuse pour éviter le débêt de l'agent comptable.
Jean-Marie GELY demande pourquoi Bercy retiendrait un élément, si le conseil d'administration votait la remise gracieuse ?
Jacques WACKEL répond que c'est la règle. Une fraction du montant reste à la charge.
Jean-Michel CHAPUT indique que cette délibération l'a interpellé. Le conseil d'administration est face à un arrêt définitif de la Cour des Comptes, et finalement, le conseil d'administration s'érige en Cour d'Appel de la décision. D'après ces renseignements, il pense que la CA est bien légitime pour rendre un avis. Celui-ci est facultatif. Jean-Michel CHAPUT précise qu'il n'a strictement aucun doute sur la pureté des intentions, ni sur l'intégrité de l'agent comptable. Sur le fond, une forme d'avis est demandée sur un certain nombre de pièces et d'éléments, qui ne sont pas portés à la connaissance des membres du CA. L'intention et le contexte général dans lequel la question se présente, est vraiment très clair et très lisible. La possibilité d'avoir véritablement un avis étayé sur la base d'une vingtaine de lignes, et sans reste du fond de dossier est plus difficile.
Nadège TROUSSIER constate qu'il est exploité potentiellement une sorte de défaillance qu'il y a eu sein de l'établissement entre des décisions au conseil d'administration, et le suivi administratif de la conséquence de l'instruction de cette décision. Il serait bien d'intégrer cet élément au sein de la démarche qualité, pour être capable de suivre, et de se prémunir de ce genre d'élément à l'avenir.
Pierre KOCH affirme qu'il y a eu depuis ce moment, énormément d'actions au sein de l'UTT pour remettre de l'ordre dans la gestion RH, notamment des contractuels. L'ensemble des contractualisations a été revu, homogénéisé, et remis à jour. Il s'agit de professionnalisation de la gestion RH, et il faut saluer les efforts de Sonia JAFFRO en la matière.
Nadège TROUSSIER aimerait un document de suivi des affaires du CA.
Ronan STEPHAN prend note de cette remarque.

Le conseil d'administration, à la majorité (21 pour, 3 abstentions), donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par Mme Caroline BOTTAZZINI, pour un montant de 37 469.81€ majoré des intérêts au taux légal à compter du 24/10/2016.

- 4.7 Tarifications diverses (informatique, FC)

Stéphanie DUCELLIER précise qu'une nouvelle délibération est proposée aux membres du CA, cela concerne les services informatiques, elle précise l'application des tarifs présentés. Ils seront applicables dans le cadre de la valorisation du matériel et des services informatiques, mais aussi des projets de recherche. Le coût des impressions s'applique lui aux usagers.
Thomas GROSGES assure qu'au sein des colonnes du tableau présenté, il est indiqué la valorisation du projet de recherche, et de l'autre côté, il est précisé « afin de valoriser le matériel dans le cadre de projets de recherche ». De ce fait, tout projet de recherche pour lequel l'UTT obtient un financement se verra appliquer ce tarif. Ainsi, tout projet de recherche se verra ponctionner sur le budget qu'il a demandé d'une quote-part liée au service informatique. Cela pose toujours le même problème initial. En 2016, une délibération du conseil d'administration concernait le passage à 20% de prélèvement sur les contrats. Cela était passé en février 2016, applicatif au 1er janvier 2016. Il est spécifié « ce pourcentage s'applique quel que soit la date de signature », de ce fait, des contrats signés en 2014 se voient appliqués. Pour éviter de se faire appliquer des éléments qui ne devraient pas être appliqués, il faut préciser « cela ne vaut que s'ils aient été inclus initialement ».
Audrey LACOUR confie que cette délibération pourra permettre d'inclure dans les montages, des projets financés par des bailleurs publics, et d'intégrer ces coûts. Cela ne pouvait pas être fait jusqu'à présent, car il n'y avait pas la possibilité de justifier.
Thomas GROSGES signale qu'il faut ajouter la phrase suivante : « Ces montants seront rajoutés dans les projets déposés ». Si un projet est déposé pour lequel le montant n'a pas été rajouté, au final, il y aura un solde à couvrir en local. De plus, une deuxième question se pose sur les projets de recherche. En effet, l'élément précédent portait sur le cadre de projets publics.
Audrey LACOUR affirme qu'au niveau des contrats de recherche privée, la négociation du prix se fait avec le partenaire. Il s'agit d'un tarif négocié.
Ronan STEPHAN estime que la modification serait de rajouter l'adjectif « nouveau » à projet.
Stéphanie DUCELLIER se permet de lire la proposition de délibération : « Le conseil d'administration fixe les tarifs présentés en pièce jointe pour les services informatiques. Ces tarifs sont applicables afin de valoriser le matériel et les services dans le cadre des projets de recherche ainsi que pour la facturation à des tiers extérieurs. Les coûts d'impressions s'appliquent aux usagers ».
Thomas GROSGES souhaite rajouter « aux nouveaux projets de recherche, pour autant qu'ils aient été prévus et inclus dans la demande initiale de financement ».
Audrey LACOUR assure que ce n'est pas un prélèvement par l'établissement, mais il s'agit de la possibilité pour l'établissement de récupérer des sommes en face des dépenses que l'UTT a aujourd'hui, et que l'université n'arrive pas à valoriser. Si l'UTT arrive à indiquer dans le montage que l'établissement va dépenser 3 000 euros d'utilisation de matériels, que faire de ces 3 000 euros ?
Thomas GROSGES assure que ces frais doivent avoir été prévus lors du montage du dossier.
Myriam LEWKOWICZ indique qu'il est important que la cellule contrat de l'UTT intègre dans ses fichiers de dettes et de montages budgétaires, cette ligne-là.
Ronan STEPHAN propose de donner mandat à Pierre KOCH et Jacques WACKEL, pour que la bonne délibération soit trouvée, en disant que depuis le départ sur le fond tout le monde est d'accord.

- Tarifications diverses – Tarifs informatique

Le conseil d'administration fixe les tarifs présentés en annexe 9 pour les services informatiques. Ces tarifs sont applicables afin de valoriser le matériel et les services dans le cadre des nouveaux projets de recherche ainsi que pour la facturation à des tiers extérieurs. Les coûts d'impression s'appliquent aux usagers.

- Tarifications diverses – Politique de prix et de remise 2018 pour les formations continues

Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide les ajustements proposés à la politique de prix et de remise pour l'année 2018 suivants :

- Revalorisation du tarif du diplôme Ingénieur en formation continue, fixé et applicable pour l'ensemble des 3 UT.
- Revalorisation du montant maxi des tarifs d'animation / jour dans le cadre des programmes sur mesure, de 4 000€ / jour à 5 000€ / jour.
- Extension des modalités de remise applicables dans le cadre de financements entreprises aux contrats de professionnalisation, tenant compte du nombre de salariés recrutés en contrat de professionnalisation par une même entreprise sur un même programme.

Les documents modifiés (note de politique de prix, fichier Excel des tarifs 2018) sont joints en annexe 6.

- 4.8 Sortie d'inventaire

Caroline BOTTAZZINI précise qu'il y a une proposition de sortie d'inventaire de deux PC, l'un était défectueux, et l'autre a été volé.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les sorties d'inventaire des biens proposés en liste jointe (annexe 7) correspondant à la valeur immobilisée des matériels donnés à hauteur de 2 712,18 €.

7) RH

- 7.1 Concession de logement pour nécessité absolue de service

Jacques WACKEL affirme qu'il y a eu un changement de gardien, et dès lors qu'une opération de ce type s'effectue sur des fonctions nécessitant un logement, il faut une délibération du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, accorde une concession de logement par nécessité absolue de service à M. Nicolas LAMARTINE à compter de sa prise de fonction en qualité de gardien de l'UTT.

- 7.2 Actualisation des mesures d'action sociale

Stéphanie DUCELLIER indique que cette délibération a déjà été votée sur les mesures d'action sociale. Le conseil d'administration avait voté sur des montants fixés par un arrêté ministériel, mais celui-ci a changé au 1er janvier 2018. Pour pouvoir appliquer l'aide aux repas servis dans le restaurant administratif du CROUS, et être en conformité avec les nouveaux textes parus, il faut refaire passer cette délibération. Il s'agit d'une actualisation.

Le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, les aides sociales d'initiatives universitaires suivantes :

ACTIONS	TYPES DE PRESTATION CRITERES D'ATTRIBUTION	MONTANT OBSERVATION
Garde d'enfants	Complément Ticket CESU Enfants de 0 à 3 ans Tickets CESU au taux maximum	0,13 € / heure de garde X 2 pour les personnes en horaires atypiques
	Garderie périscolaire Enfants en maternelle et primaire, inscrits dans une structure de garderie les jours d'école en dehors des horaires scolaires Quotient familial < 14 000 €	50 % du montant de la facture
Aide aux loisirs et aux vacances	Activité sportive ou culturelle Enfants de 6 à 16 ans, inscrits Quotient familial < 14 000€	Q.F. ⩽ 10 000€ : 80% du montant de l'inscription annuelle 10 000 € < QF ⩽14 000 € : 50% du montant de l'inscription annuelle

		Dans la limite de 100 € par an et par enfant
	Supplément chèques-vacances Avoir déposé une demande de chèques-vacances Quotient familial < 14 000 €	QF ⩽7 000 € : 200 € 7 000 € < QF ⩽10 000 € : 120 € 10 000 € < QF ⩽14 000 € : 50 €
Aides aux études et à la formation	Aide aux études supérieures Enfant poursuivant des études jusqu'à BAC+3 Quotient familial < 14 000€	Somme forfaitaire : Etudiant boursier : 200 € Etudiant non boursier : 300 €
	Aide à la formation du BAFA Enfant inscrit à la formation BAFA	Somme forfaitaire : 200€
Restauration du personnel	Aide aux repas servis dans le restaurant administratif du CROUS Ristourne sur le prix du repas, la subvention étant versée à l'organisme gestionnaire (CROUS) Cette subvention (PIM) est allouée au profit des agents dont l'indice (INM) de traitement est inférieur au tarif en vigueur défini par circulaire ministérielle. Dans le cadre de sa politique sociale, l'UTT accorde à ses agents des subventions complémentaires en fonction de l'indice de rémunération ;	2 niveaux de subvention : Niveau 1 (INM < 370) : 2,00 € par repas Niveau 2 (371 < INM : montant attribué par repas conformément au montant défini par circulaire ministérielle) Au-delà : Plein tarif
Aides financières	Aide exceptionnelle et prêt Les personnels rencontrant une difficulté financière peuvent solliciter l'octroi d'une aide	Plafond de 1000€ par bénéficiaire (majoration de 25% dans les cas

	financière : - non remboursable (secours d'urgence) - remboursable (prêt à court terme sans intérêt)	exceptionnels) Le montant de l'aide ou du prêt est déterminé par la Commission d'Action Sociale sur présentation d'un dossier instruit par l'Assistante Sociale
Aide aux frais d'obsèques	Aide aux frais d'obsèques Décès d'un enfant ou du conjoint non retraité, n'ouvrant pas droit au capital décès de la Fonction Publique Prestation également versée à un enfant, sans revenu, à charge du parent décédé n'ouvrant pas droit au capital décès de la Fonction Publique	Montant forfaitaire : 1250 €
Aides diverses	Don de matériel informatique amorti Campagne de don ouverte au début de chaque année	Dépôt des demandes auprès de l'Assistante Sociale Attribution faite par la Commission Action Sociale après études des demandes

La présente délibération abroge la délibération 2017.62 du 17 octobre 2017.

8) Formation

➢ 8.1 Création du diplôme d'université (DU) « Mise en œuvre de la sécurité numérique »

Pierre KOCH indique que ce premier DU provient à l'origine de contacts que l'UTT a eus avec Orange. Cela devait conduire à la base au montage d'une action en intra-entreprise. Progressivement, deux autres phénomènes se sont greffés à cette action. Le premier était de constater que l'université avait d'autres grands comptes intéressés, d'où l'intérêt par principe de faire évoluer une réponse intra avec le DU. Orange avait également un intérêt pour que ces stagiaires aient une acquisition de connaissance, mais également un diplôme d'université de l'UTT. Pierre KOCH a eu aussi une volonté d'un partenariat avec EPITA. Cette école est très honorable dans le domaine informatique, et elle a tout un réseau d'intervenants. L'idée était d'élargir le vivier des intervenants. L'action est paritaire, à moitié UTT et EPITA. Chacun des deux organismes amènent la moitié des intervenants, mais du côté de l'UTT, ce ne sera pas que des enseignants chercheurs. En revanche, l'objectif est d'avoir un vivier d'intervenants plus large pour pouvoir être plus manœuvrant face à des demandes d'entreprises, d'où l'origine de cette initiative. La proposition faite aujourd'hui a reçu un avis favorable du C.E.
Reza ELGALAI signale qu'au niveau du DU MSN « Mise en œuvre de la sécurité numérique », Orange était très intéressée par cette formation. L'UTT a rencontré LA POSTE, ALTRAN, BNP PARIBAS, THALES. Ces derniers ont dit qu'ils souhaitaient ce type de formation. Le format est effectivement court, il tient en 10 jours, composé de 2 jours de tronc commun, et 8 jours de spécialisation. Au sein de cette formation, 4 parcours sont proposés : sécurité industrielle, sécurité des réseaux, sécurité du développement et sécurité dans les projets. Cela est né d'un besoin qui a été exprimé à maintes reprises par plusieurs entreprises. Sur l'aspect enseignement, il y aura deux spécialisations gérées par EPITA, et deux par l'UTT. Le nombre de personnes intervenant au nom de l'UTT sera relativement faible, où sur les 10 jours, 2 à 3 jours seront effectués par l'UTT.

Les autres jours seront assurés par des intervenants extérieurs provenant principalement de structures reconnues, dont principalement l'ANSSI. Ces derniers sont experts en la matière. L'intérêt est également de repérer des intervenants pour d'autres formations, notamment par rapport aux masters cyber. L'établissement pensait qu'il était pertinent de prendre contact avec ces personnes pour pouvoir les réemployer dans d'autres cours, car il y a une pénurie au niveau des enseignants UTT impliqués dans les aspects formation cyber. Il est prévu de débuter cette formation vers le mois d'octobre 2018. La volumétrie n'est pas connue réellement, mais l'établissement pense faire plusieurs sessions, au vu des intérêts exprimés par de nombreuses entreprises. Les entreprises concernées ont demandé la plaquette demain matin à 8h. La tarification est également de 6 000 euros pour le parcours intégral de 10 jours, et 4 900 euros pour les 8 jours de formation. L'idée est d'avoir un tronc commun de deux jours, que ne subiront que les personnes qui échoueront aux tests de positionnement. En effet, des tests seront effectués au préalable, et en fonction des résultats, il sera dit aux personnes de suivre le tronc commun ou de passer directement en spécialisation.
Thomas GROSGES demande si MSN n'est pas une marque déposée.
Reza ELGALAI répond que cela n'est pas affiché en tant que MSN, mais comme la mise en œuvre de la sécurité numérique.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, crée le diplôme d'université « mise en œuvre de la sécurité numérique », en partenariat avec EPITA à compter de la rentrée universitaire 2018/2019.

Le tarif d'inscription à ce diplôme est fixé à 6 000€ nets de taxe pour les 10 jours de formation. Pour les candidats pouvant justifier de la maîtrise des fondamentaux à l'issue des tests de positionnement, le tarif de chacune des 4 spécialisations, d'une durée de 8 jours, est fixé à 4 900€ nets de taxe.

- 8.2 Création du diplôme d'université (DU) « Conduite de projet silvertech »

Pierre KOCH indique que le DU « conduite du projet silvertech » et celui concernant « la gouvernance, protection et exploitation des données de santé » relèvent d'une même démarche. Les membres du CA ont approuvé la direction d'un mastère spécialisés® silvertech il y a quelques semaines. Deux des modules de ce mastère spécialisés® peuvent être intéressant pour des auditeurs qui n'aimeraient pas suivre la totalité du programme, mais spécifiquement ces modules-là. A quelques nuances près, ces DU reprennent les contenus de deux modules du MS, et sont capables d'accueillir des stagiaires en formation continue, qui seraient potentiellement dans la même salle que les stagiaires du mastère spécialisés®.
Aly CHKEIR explique que ces deux diplômes d'université découlent d'un mastère déjà accrédité l'année dernière. Ce mastère propose un volume d'enseignements de 350 heures. Ces heures d'enseignements sont réparties sur cinq blocs de compétence. Ces derniers sont : la gérontologie, les objets connectés, les données de santé, la méthodologie d'évaluation et de conception, et le management de projet silvertech. Il a été pris deux blocs de compétence, et ces derniers ont été transformés en DU, en ajoutant un jour de plus. Ce jour supplémentaire s'organisera sous forme d'ateliers, et d'accompagnement de projets applicatifs. Dans le DU de gouvernance, il y aura l'exploitation et la protection de données de santé. Une unité d'enseignement concernera la protection, l'hébergement et la règlementation de données de santé, et l'autre unité sera portée sur l'exploitation et la fusion des données pour le diagnostic et la décision. Pour l'autre DU sur la conduite du projet silvertech, il y aura trois modules : la silveréconomie de la santé, l'éthique et silvertechnologie, la gestion et le déploiement du projet silvertech, en ajoutant le jour sous forme d'ateliers, soit le projet applicatif. Les objectifs stratégiques sont nombreux. Dans un premier temps, cela permettra de positionner encore davantage l'UTT dans le champ de la formation sur les silvertech en particulier au sein du volet formation continue, mais aussi de contribuer à l'évolution des enseignements. Il faut également conforter l'équilibre économique du mastère spécialisés® en assurant des recettes complémentaires sur ces DU, et en offrant la possibilité à des apprenants de préparer leur mastère spécialisé® sur deux ans. A la suite de ce cursus, les diplômés de ces DU pourront exercer différentes fonctions. Ces derniers pourront être notamment experts ou ingénieurs en silvertechnologie auprès des gestionnaires d'EPHAD et maisons de retraite, ou des experts et décideurs techniques auprès d'appartements, des collectives locales, des experts de la silvertechnologie auprès des agences régionales de santé, des ingénieurs experts en silvertechnologie auprès des caisses de retraite ou opérateurs de l'habitat, des cadres hospitaliers en connaissance d'accueils spécialisés pour EPHAD. Ces formations sont destinées aux collaborateurs d'entreprises, d'administrations ou de collectivités ayant, la responsabilité pour le DU GEPDS (Gouvernance, protection et exploitation des données de santé), d'une activité liée aux données de santé, mais aussi pour le DU CPS (conduite de projets silvertech), d'une responsabilité sur le management de projets mobilisant les silvertechnologies. Les objectifs professionnels du DU GEPDS visent également à développer des compétences sur la gouvernance et l'exploitation de données de santé, mais aussi à appliquer la nouvelle règlementation européenne en lien avec les innovations du domaine de la silveréconomie, pour anticiper et repérer les anomalies liées aux systèmes des équipements et capteurs qui concernent la prévention et l'alerte. Cela peut également consister à veiller à ce que les données soient accessibles aux différents acteurs, les professionnels de santé, les médecins. Concernant le DU CPS, les objectifs professionnels sont entre autres de conduire le montage de projets innovants, et/ou d'apporter son expertise pour la réalisation des projets, afin d'accompagner le développement, le déploiement et l'appropriation des risques positifs technologiques dans le domaine de la silvertechnologie, pour également accompagner les associations et les entreprises impliquées dans le soin et l'aide à domicile.

Pierre KOCH précise que ces programmes capitalisent sur l'expérience des équipes autour des silvertech. Une capitalisation est faite également sur les actions de recherche depuis plusieurs années, avec l'hôpital à Troyes. Ces deux DU se font sur un temps resserré de 10 jours, soit 70 heures. Cela permet d'aller suffisamment loin dans le dispositif pointu, et ces éléments sont également supportables par les employeurs. Il s'agit aussi du format souhaité par les OPCA.
Jean-Marie GELY affirme que ces éléments sont techniquement très justifiés. Néanmoins, quels sont les débouchés ? Sachant que les EPHAD sont dans des situations économiques très difficiles. Il pense que les personnes détenant ce diplôme trouveront du travail auprès des organismes publics, mais au niveau du privé, ce sera plus compliqué.
Pierre KOCH explique qu'il est visé au travers de cette démarche la formation continue, contrairement aux MS, avec des personnes déjà en poste, dont l'employeur estime qu'elles ont intérêt à avoir cette technicité complémentaire. Un financement vient de l'OPCA, ce n'est pas directement dans la dépense de l'établissement.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, crée le diplôme d'université « conduite de projets Silvertech » à compter de la rentrée universitaire 2018/2019.

Le tarif pour l'inscription à ce diplôme d'université est fixé conformément à la note de politique tarifaire relative aux programmes interentreprises, à savoir 4 865€ nets de taxes.

- 8.3 Création du diplôme d'université (DU) « Gouvernance, protection et exploitation des données de santé »

Le conseil d'administration, à l'unanimité, crée le diplôme d'université « Gouvernance, protection et exploitation des données de santé » à compter de la rentrée universitaire 2018/2019.

Le tarif pour l'inscription à ce diplôme d'université est fixé conformément à la note de politique tarifaire relative aux programmes interentreprises, à savoir 4 865€ nets de taxes.

17h46 : départ Marie-Aleth DUMONT et Myriam LEWKOWICZ - 21 présents et représentés : 14 présents et 7 pouvoirs

- 8.4 Création du diplôme d'université (DU) « Ingénierie, Réseaux, Informatique et Système d'Information »

Pierre KOCH affirme que la création de ce DU résulte d'un partenariat avec l'institut Saint Jean à Yaoundé au Cameroun. Cet établissement a demandé de l'aide pour mettre en place deux formations d'ingénieurs chez eux. Il ne s'agit pas de délivrer un diplôme UTT, puisque la CTI ne le permettrait pas, car les enseignements sont faits au Cameroun. En revanche, cela concerne un transfert de savoir-faire qui est financé par l'institut Saint Jean. Cet établissement finance le salaire d'une personne qui est en train de passer 6 mois à l'université, et qui montera les deux formations au Cameroun. L'enjeu est de leur apprendre à monter ces deux formations. En parallèle, un Erasmus plus à vocation à leur apprendre à être autonome pour accéder à des applications CTI pour des formations faites sur place. Pour l'instant, l'idée est que ces derniers aient un diplôme local et un DU UTT. Ce sera un diplôme français. L'objectif est de délivrer un DU avec deux branches ISI, SS2I.
Mitra FOULADIRAD indique que cela fait plus de dix ans que l'UTT recrute des bacheliers camerounais. Chaque année, l'université se rend dans les meilleurs lycées du pays pour faire ce recrutement. Malheureusement, des jeunes ont de très bons résultats, mais au niveau financier, ils ne peuvent pas venir en France. Au cours de cette dizaine d'années, il y a eu des discussions et les personnes présentes au Cameroun ont déclaré qu'une formation d'ingénieur pourrait s'ouvrir avec le savoir-faire de l'université, et le model UT. Il fallait regarder qu'elle était le domaine intéressant. L'idée n'est pas de faire l'UTT sur place, mais d'étudier les besoins. A ce jour, il y a une poussée de l'utilisation d'internet et du téléphone dans le monde, notamment au Cameroun, mais le savoir-faire n'est pas encore présent pour pousser à ce besoin. De nombreux élèves passent les entretiens et sont intéressés par la formation des systèmes d'information, ou télécommunication. Les discussions pendant quelques années ont mené à ce résultat. Si une formation était faite au Cameroun avec l'UTT, ce serait plutôt la partie des réseaux de télécommunication, et systèmes d'information, qui serait sur place. Cela permettrait aux élèves camerounais d'avoir des études similaires à celles de l'UTT sans devoir quitter leur famille. Les ingénieurs restant sur place pourront également développer leur pays. En effet, les personnes venant en France, et retournant au pays, ne sont pas si nombreuses que cela. De ce fait, il faut une collaboration, soit les personnes accueillant l'université lors de ces concours, à savoir, les pères Saint Jean. Ce sont les interlocuteurs de l'UTT qui forment les meilleurs élèves du bac. Une corrélation de confiance s'est également installée au fil des années avec ces personnes. Une discussion est menée depuis 2 ans. Un contrat de collaboration a permis de mettre en place le montage de ce diplôme. Le projet a été monté, et dans ce cadre, il y a un financement via le Cameroun qui a aidé ce montage. De plus, une fois que la formation va être montée, il y aura l'inscription des étudiants sur place, qui viendront pour compléter le financement. Au sein de celui-ci, une part sera versée pour l'organisation de l'établissement, les enseignements, et une part viendra à l'UTT pour délivrer le diplôme DU. Ce sera un seul diplôme universitaire, parce que les personnes sont intéressées pour avoir le diplôme UTT, et ensuite il y aura les mentions du réseau télécommunication. Cela commence un peu tard, de ce fait, la première génération aura plutôt une double formation

Le démarrage sera en septembre 2018, et l'établissement partira sur un mode (plan B) qui commencera avec une formation en information et télécommunication. L'idée générale était de faire une école en cinq ans, tronc commun plus branche, mais l'UTT n'a pas eu le temps de former tout ce qui était nécessaire pour mener ce projet de 5 ans depuis le début. Ainsi, le tronc commun au Cameroun a démarré en s'inspirant de celui de l'université. Actuellement, 100 étudiants font la formation tronc commun. Ces derniers en validant leur tronc commun, commenceront en septembre la branche d'ingénierie qui sera en partenariat UTT, institut Saint Jean. L'enseignement sera laïque. Mis à part la personne inclue dans le projet, aucun membre de l'UTT ira sur place pour enseigner. Les enseignants seront Camerounais, et ils seront recrutés sur place avec le suivi du CA. Deux autres recrutements seront faits par les partenaires Camerounais. Deux personnes seront responsables des branches et viendront à l'UTT afin d'avoir une formation intensive, et être sur place pour gérer cela. L'idée est d'avoir au bout de 3 ans, une formation de qualité, comme à l'UTT dans ses deux branches avec des personnes qui interviennent localement et qui sont autonomes. Jusqu'à ce jour, l'établissement est là pour les aider.
Thomas GROSGES précise que l'avenir est la francophonie.
Youcef BOUZIDI demande s'il y aura des échanges d'étudiants. Certains Camerounais pourraient faire un semestre à l'UTT en immersion.
Mitra FOULADIRAD affirme que cela n'est pas prévu pour l'instant. Le problème est essentiellement financier. Rares sont ceux qui sont admis au Cameroun, et qui ont la possibilité de venir. Néanmoins, lorsque ces étudiants finiront leur tronc commun,
ils auront la possibilité de demander de venir à l'UTT.
Youcef BOUZIDI demande si ce diplôme est reconnu au niveau européen.
Mitra FOULADIRAD répond qu'au sein de l'Afrique francophone, peu d'écoles sont labellisées CTI. L'idée est ainsi d'avoir une formation avec un cahier des charges bien défini par l'UTT qui a l'expérience, afin de leur permettre d'avoir ce diplôme. Entre temps, ce diplôme n'aura pas d'autres valeurs que la collaboration UTT-Institut Saint Jean. Cette formation aura de la valeur aux yeux des élèves et des entreprises, seulement s'il y a un DU.
Jean-Marie GELY affirme que du point de vue de la qualité, il y aura un diplôme qui sera rebaptisé DU UTT en dehors de l'habilitation de l'université. Un processus d'habilitation est basé sur des formations d'enseignants, formés en France, et qui enseigneront sur place. Il serait préférable de réaliser des missions d'audit ou de surveillance pour s'assurer qu'il n'y ait pas de dérives.
Mitra FOULADIRAD répond par l'affirmative. L'UTT intervient d'ailleurs dans le jury de recrutement, celui des UV, des études, et de suivi. Une intervention sera également faite dans le jury de chaque matière. Les responsables de branches auront un travail à l'UTT, et la personne responsable sur place représentera l'université. Il y aura donc un suivi régulier.
Jean-Marie GELY explique que des dérives ont déjà été constatées par le passé. Parfois, certains responsables se faisaient financer, et donner des diplômes moyennant des backchichs
Pierre KOCH affirme qu'il y a deux compléments. Une procédure d'assurance qualité est notamment mise en place, elle permet à terme d'avoir l'accréditation CTI. L'UTT met donc en place un process pour le premier accompagnement. Un deuxième sujet se pose. Les OPCA ont demandé la mise en place d'un minimum d'assurance qualité sur les éléments de la formation continue et sur ses financements. Il a été mis en place un ensemble de pièces et de processus pour être capable de soutenir des audits qualité sur des actions de formations continues.
Thomas GROSGES assure que l'établissement au Cameroun a tout intérêt à jouer le jeu, car son objectif est d'être accrédité CTI pour leur propre diplôme, et ne pas rester sur un DU UTT.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, crée le diplôme d'université « Ingénierie, Réseaux, Informatique et Système d'Information » basé à Yaoundé au Cameroun, à compter de la rentrée universitaire 2018/2019 selon les modalités définies en annexe 8.

Ronan STEPHAN précise que le CA sera extrêmement vigilant sur la manière dont cette démarche se déroulera, notamment au départ. Il sera très important d'assurer un bon démarrage, et une vraie rigueur sur ce point.

Nadège TROUSSIER pense qu'il serait important d'avoir une visibilité sur le portefeuille des DU qui sont développés, avec un suivi au fil des ans, du développement de ces derniers. Cela pourrait intégrer notamment le nombre de diplômés associés, les partenaires externes, les dépenses et recettes de formation, et les agréments obtenus, tout comme les points associés.

9) Conventions signées depuis le dernier CA

Stéphanie DUCELLIER signale que la liste des conventions signées depuis le dernier CA est présentée aux membres du conseil d'administration.

La séance est levée à 18h.

Le prochain conseil d’administration aura lieu le 14 juin 2017.